

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

Ministère délégué auprès du Ministre  
des Affaires Etrangères et de la Coopération  
Internationale, Chargé des Marocains Résident  
à l'Étranger et des Affaires de la Migration



الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون  
الخارجية والتعاون الدولي  
المكلفة بالمغاربة المقيمين  
بالخارج وشؤون الهجرة

# Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

---

## RAPPORT 2018

# Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

---

Rapport 2018

[www.marocainsdumonde.gov.ma](http://www.marocainsdumonde.gov.ma)



«... La migration ramenée à ses proportions réelles, loin des mythes qui en projettent une image scandaleusement déformée, est un enjeu planétaire et crucial pour Notre continent. Elle mérite une nouvelle approche afro-centrée conciliant le réalisme, la tolérance et la primauté de la raison sur les peurs.

L'Agenda Africain pour la Migration propose, sur la gestion migratoire, une démarche fondée sur des politiques nationales, sur une coordination sous régionale, une perspective continentale et un partenariat international.

Il suppose un changement de paradigme, une redéfinition introspective et positive de la migration, ainsi qu'une volonté politique réelle des Etats, qui ont chacun un intérêt à ce que la migration se fasse dans la sécurité, la légalité, la régularité, l'ordre et le respect des droits humains.

Cet Agenda doit tendre à faire de la migration un levier de co-développement, un pilier de la Coopération Sud-Sud, et un vecteur de solidarité. (...)

L'Agenda Africain pour la Migration peut instruire le processus d'élaboration du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières. (...)

Depuis 2015, plus de 6200 migrants africains ont perdu la vie en Méditerranée. Pour que les morts des femmes, des enfants et des hommes à Lampedusa et les pratiques immondes en Libye n'aient pas été vaines, il est de notre devoir d'agir !

Plus que jamais, il est temps que Notre continent traite la Migration dans un esprit d'entière solidarité. Notre sagesse collective sera notre principal atout pour la mise en œuvre de l'Agenda Africain pour la Migration. L'union est la clef du succès et la coopération interafricaine en est la voie. »

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 30<sup>ème</sup> Sommet de l'Union Africaine, le 29 janvier 2018, à Addis -Abeba.



# Table des matières

<b>Préface</b> .....	7
<b>Liste des acronymes</b> .....	9
<b>1- Introduction</b> .....	11
<b>2. Bilan programmatique d'étape</b> .....	23
- Education, culture, jeunesse et loisirs .....	25
- Santé, logement, assistance sociale et humanitaire ..	42
- Formation professionnelle et emploi .....	59
- Programmes transverses .....	71
<b>3. Le rôle du Maroc sur le plan international en matière de migration</b> .....	105
<b>4. Conclusion et recommandations</b> .....	113



# Préface

La mondialisation, sur ces trente dernières années, a eu pour conséquence, outre l'accélération des échanges de biens et de services, une accélération de la mobilité humaine. Aussi des changements profonds dans les paradigmes de la migration et de la mobilité humaine ont fait que les migrations ne sont plus un phénomène limité à quelques pays selon une articulation Sud-Nord, des pays en développement vers un Nord développé. Tous les pays sont aujourd'hui des pays d'origine, de transit et de destination de la migration mondiale. De ce fait, les migrations ne peuvent être gérées seules, au niveau national. Elles requièrent une coordination internationale, et régionale basée sur les principes de la responsabilité partagée et de la solidarité.

Ainsi, le Maroc a choisi de prendre sa modeste part à ce changement de paradigme en adoptant une nouvelle politique migratoire en 2013, sous l'Impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, fondée sur des valeurs de solidarité, d'accueil et du respect des droits des migrants. De ce fait, des efforts considérables ont été déployés pour garantir la préservation des droits des migrants et assurer leur intégration dans leur pays d'accueil qu'est le Maroc.

Au niveau international, la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile s'est érigée en modèle régional de gestion responsable et solidaire du phénomène migratoire. À cet égard, l'année 2018 était particulièrement riche pour le Maroc sur les questions de la migration et de l'asile. Le Maroc co-préside jusqu'à la fin de cette année avec l'Allemagne le Forum mondial pour la migration et le développement, et accueille la 11<sup>ème</sup> session de ce Forum entre les 5 et 7 décembre 2018, à Marrakech.

Mais il y a aussi le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont la Conférence intergouvernementale d'adoption sera



## Préface

accueille par le Maroc, les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech. Ce Pacte mondial dont la version finale a été rendue public, le 11 juillet 2018, énonce une série de principes et d'engagements des États en matière de migration internationale dans toutes ses dimensions et ambitionne de pallier les insuffisances de la gestion mondiale des migrations.

En 2018, le Maroc s'est donc efforcé de mener de front les principaux chantiers, à savoir :

- sa contribution, en tant que leader de l'Union Africaine sur la question de la migration, pour l'élaboration d'un agenda africain sur la migration ;
- la préparation d'un plan d'action national de mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- et la poursuite du déploiement de sa politique nationale pour consolider les droits des migrants et leur garantir une meilleure intégration au Maroc.

Conformément aux recommandations formulées dans le rapport de 2017, des efforts ont été également consentis pour renforcer la gouvernance et la territorialisation de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile ainsi que la mise à niveau du cadre réglementaire.

Ce rapport présente donc les efforts poursuivis par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile ainsi que les mesures à prendre pour relever les défis pour les années à venir en vue d'assurer la réussite de ce chantier Royal de grande envergure.

### **Abdelkrim BENOUTIQ**

Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

# Liste des Acronymes

**AECID** : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement

**ALCS** : Association de Lutte contre le Sida

**AMAPPE** : Association Marocaine de Promotion de la Petite Entreprise

**ANAM** : Agence Nationale d'Assurance Maladie

**AREF** : Académies Régionales de l'Education et de la Formation

**AVRR** : Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration

**BIT** : Bureau International du Travail

**CEDEAO** : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**BRA** : Bureau des Réfugiés et des Apatrides

**CGEM** : Confédération Générale des Entreprises du Maroc

**CNDH** : Conseil National des Droits de l'homme

**DENF** : la Direction de l'Education non Formelle

**ENABEL** : Coopération technique belge

**ENSA** : Ecole Nationale Supérieure de l'Administration

**ENAS** : Enfants Mineurs Non Accompagnés et Séparés

**EROG** : Ecole Royale des Officiers de Gendarmerie

**FFU** : Fonds Fiduciaire d'Urgence

**FMMD** : Forum Mondial pour la Migration et le Développement

**FOO** : Fondation Orient Occident

**GIZ** : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

**GTM** : Groupe Thématique Migration

**GTP** : Groupe Thématique Protection

**HCR** : Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés

**ISIC** : Institut Supérieur de l'Information et de la Communication

**MDCMREAM** : Ministère délégué chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

## ► Liste des Acronymes

**MRE** : Marocains Résidant à l'Étranger

**ODCO** : Office du Développement de la Coopération

**OFPPT** : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

**OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**OMDH** : Organisation Marocaine des Droits de l'homme

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**RAMED** : Régime d'Assistance Médicale

**RDPP** : Regional Development and Protection Programme

**RECOMIG** : Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales dans le domaine Migratoire

**RECOSA** : Renforcement des Collectivités Territoriales dans l'Amélioration des Structures d'Accueil des Migrants

**SNIA** : Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile

**UE** : Union Européenne

**UA** : Union Africaine

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**ONUDC** : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

# 1.Introduction

Il y a cinq ans, grâce à la vision et aux directives éclairées de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, le Maroc a entrepris une nouvelle Politique Nationale d'Immigration et d'Asile. Le présent rapport, publié à l'occasion du cinquième anniversaire de lancement de cette politique, constitue le bilan d'étape pour l'année 2017-2018 de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, adoptée par le Conseil de gouvernement le 18 décembre 2014.

Initialement le Maroc était considéré comme une terre d'émigration ou de transit vers l'Europe, peu attractif pour de longs séjours. Depuis le début des années 2000, le Maroc est devenu un pays d'accueil d'immigrés provenant de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient mais aussi de plus en plus d'Asie et d'Europe.

Face aux différents et profonds changements des dynamiques migratoires, le Maroc a choisi souverainement de mettre en place une nouvelle politique migratoire, basée sur une approche humaniste, cohérente et globale.

Au cours des cinq dernières années, le Maroc a pris un ensemble de mesures concernant les migrants, afin de protéger leurs droits et libertés fondamentales, grâce à sa Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.

Cette stratégie, a permis d'aboutir à quatre grands objectifs, à travers une approche participative et qui sont : faciliter l'intégration des immigrés réguliers, mettre à niveau le cadre réglementaire, mettre en place un cadre institutionnel adapté et gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme. Elle comporte onze programmes touchant des domaines fondamentaux, à savoir : l'éducation, la santé, le logement, l'assistance sociale et humanitaire, la formation professionnelle et l'emploi, la gestion des flux migratoires et la lutte contre la traite des êtres humains, la coopération et partenariats internationaux, le cadre réglementaire et conventionnel, la gouvernance et la communication.

## Introduction

Cette politique mise en place par le Maroc s'inscrit également en faveur d'une gouvernance mondiale de la migration, dans le cadre des efforts renouvelés de la communauté internationale, estimant que le «Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières» marquera un point d'inflexion pour instaurer un système beaucoup plus prévisible et responsable de gestion des migrations au niveau international.

Depuis l'adoption de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, les dispositifs mis en place ont permis la régularisation de la situation de milliers de migrants irréguliers, l'ouverture des services publics aux migrants et réfugiés au même titre que les marocains et la mise à niveau du cadre réglementaire.

Ce bilan présente, sans ambitionner d'en faire un inventaire exhaustif, les principaux fondements de cette politique, les avancées réelles ainsi que les perspectives pour les années à venir.

### *Contexte de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile au Maroc 2013-2018*

Au niveau national, le Maroc compte sur un ensemble de structures institutionnelles qui sont en charge de la mise en œuvre des politiques migratoires. Le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM) est le responsable de la conception et de la coordination de ces politiques migratoires, conjointement avec plusieurs ministères et institutions.

Sur le plan juridique, le Maroc offre un cadre cohérent pour la migration, conformément à la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration clandestine. Cette loi fait l'objet actuellement d'une refonte en vue de l'adapter au contexte migratoire actuel du pays. Aussi, la loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains a été adoptée en 2016 ainsi que le décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant

pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, adopté en juin 2018.

Le Maroc s'efforce d'améliorer la transversalité des politiques migratoires par le biais d'organes de coordination interministériels, et travaille aussi dans le renforcement de la cohérence verticale de ces politiques avec les différents organes de gouvernance décentralisés, au niveau local, en particulier avec les régions et les communes. Ainsi, la territorialisation des politiques migratoires est présentée par les autorités comme l'un des principaux défis à relever.

Aussi, le Ministère délégué chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration a conclu plusieurs partenariats avec des organisations de la société civile pour mettre en oeuvre des projets au profit des migrants.

Au niveau régional, le Maroc joue un rôle de premier plan dans la gouvernance régionale des migrations. En effet, le 30 janvier 2017, le Maroc a réintégré l'Union Africaine, une étape qui a constitué un succès diplomatique réaffirmant l'arrimage du Maroc au sein de la famille africaine et sa communauté de destin avec ses peuples. Cette réintégration représente aussi une nouvelle page pour les politiques migratoires.

Dans ce sens, le Président de l'Union Africaine a confié à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le lead sur la question de la migration en Afrique lors du 28<sup>ème</sup> Sommet de l'UA à Addis-Abeba en janvier 2017.

C'est dans cet esprit que le Maroc a organisé, du 30 octobre au 1er novembre 2017, une «Retraite régionale sur la migration» ayant comme objectif de renforcer le dialogue entre les Etats et les différentes parties prenantes pour la définition des contours d'une vision commune pour un Agenda Africain pour la Migration.

A cet égard, le 8 janvier 2018, le Maroc a arbitré la « Conférence ministérielle Africaine pour un Agenda africain sur la Migration » et qui a connu la participation d'une vingtaine de ministres et responsables gouvernementaux africains.

## ► Introduction

Cette conférence a eu pour objectif de convenir d'une vision commune africaine sur la migration sur la base des principes de l'inclusivité et de partage de responsabilité, le respect des droits humains, le développement et la lutte contre la migration irrégulière à travers notamment la création de voies de migration régulière.

De ce faite, le Maroc a présenté lors du 30<sup>ème</sup> sommet de l'Union Africaine, le 29 janvier 2018 à Addis Abeba, un « **Agenda Africain pour la Migration** » qui suppose un point d'inflexion, une redéfinition de la migration basée sur une démarche plus positive et une volonté politique concrète des Etats tout en ayant l'intérêt à ce que la migration se fasse dans la sécurité, la légalité, la régularité, l'ordre et le respect des droits humains.

L'Agenda Africain pour la Migration comprend ainsi des idées, propositions et réflexions présentées par les institutions officielles, la société civile et les chercheurs en Afrique.

Partant du constat que la migration africaine est d'abord intra-africaine, L'Agenda Africain pour la Migration « doit tendre à faire de la migration un pilier de la coopération Sud-Sud, un levier du co-développement, et un vecteur de solidarité » en proposant différentes mesures. En premier lieu, la création d'un Observatoire Africain pour la Migration qui a été finalement approuvé lors du 31<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Nouakchott en juillet 2018 et qui sera basé au Maroc (Rabat).

Le travail de l'Observatoire Africain pour la Migration se fera sur la base du triptyque « comprendre, anticiper et agir », et aura pour mission de développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains, afin de favoriser et de mieux appréhender la gestion maîtrisée des flux migratoires. C'est dans ce sens, qu'il a été cité comme une bonne pratique dans le document du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Sur le plan international, le Maroc a participé activement dans le Processus de Rabat, lancé en 2006, en tant que plateforme réunissant une soixantaine de pays partenaires africains et européens afin de faciliter la coopération entre les pays concernés par les routes migratoires entre l'Afrique Centrale et l'Europe, et de promouvoir le développement des politiques migratoires.

En outre, le Maroc a mené des négociations et des consultations sur les migrations avec l'UE. On peut citer comme exemples, la déclaration conjointe signée entre le Maroc et l'UE en 2013 établissant un " Partenariat de Mobilité" pour une meilleure gestion de la migration régulière et la lutte contre la migration irrégulière et la convention de financement dans le cadre du « Programme d' appui aux politiques migratoires du Royaume du Maroc », signée entre le Maroc et l'UE en décembre 2017.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé activement dans la discussion des questions migratoires en tant que participant et coprésident avec l'Allemagne, du Forum mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) pour la période 2017-2018 et ce, dans le cadre de l'élaboration du Pacte Mondial pour la Migration.

Le Maroc est également membre de l'OIM et a participé activement à un certain nombre d'initiatives dirigées par cette organisation internationale. Il est aussi membre, très actif du Comité exécutif du HCR depuis 1979 et signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Le 1<sup>er</sup> et 2 mai 2018 à Marrakech, le Maroc a accueilli la cinquième Conférence ministérielle du dialogue Euro-Africain sur la migration et le développement.

Cette conférence a réuni les participants des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, de la sécurité et de la migration provenant d'une soixantaine de pays, outre des représentants d'organismes internationaux, des diplomates onusiens et des partenaires du Processus de Rabat, et qui ont procédé à l'adoption du Programme de Marrakech 2018-2020, comprenant une Déclaration Politique ainsi qu'un Plan d'Action ciblé et opérationnel, qui se base en priorité sur une approche



## ► Introduction

régionale tout en respectant la souveraineté des États.

Ce Plan d'action vise notamment à maximiser l'impact positif de la migration régulière pour le développement et parvenir à une compréhension commune des causes profondes de la migration irrégulière et des personnes déplacées de force, tout en adoptant une approche régionale dans l'identification et la mise en œuvre des actions, une approche inclusive et pluripartite ainsi qu'une attention particulière à la collecte, l'analyse et le partage des données désagrégées.

### *Objectifs stratégiques, cadre logique et gouvernance de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)*

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été adoptée en Conseil du gouvernement, le 18 décembre 2014. Impulsée par les Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, cette nouvelle stratégie trouve ses fondements dans la volonté du Royaume de se conformer à ses engagements internationaux et aux dispositions de la Constitution de 2011 qui stipulent notamment, d'une part, dans son préambule que :

« *Le Royaume du Maroc...réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.* »  
et, d'autre part, dans son article 30 que :

« Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité. »

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été élaborée selon une approche participative. Elle s'est appuyée sur un diagnostic de la situation migratoire, et s'est inspiré des expériences internationales en la matière.

Cette stratégie est guidée dans sa vision, dans ses objectifs et dans ses plans d'actions par six principes directeurs

<b>Principe 1</b>	Approche humaniste
<b>Principe 2</b>	Approche globale
<b>Principe 3</b>	Respect des droits de l'homme
<b>Principe 4</b>	Conformité au droit international
<b>Principe 5</b>	Coopération multilatérale renouvelée
<b>Principe 6</b>	Responsabilité partagée

### Objectifs stratégiques de la SNIA

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile se décline en **4 objectifs stratégiques**.

#### Objectif stratégique 1 : Faciliter l'intégration des immigrants réguliers

Cet objectif consiste à assurer l'intégration des migrants réguliers, à les faire bénéficier des mêmes droits que les Marocains (accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, couverture médicale, logement...), à lutter contre les discriminations, et à assurer les conditions d'une vie digne et épanouie (regroupement familial, participation politique...).

#### Objectif stratégique 2 : Mettre à niveau le cadre réglementaire

Cet objectif consiste à mettre en place un cadre réglementaire tenant compte des orientations du Maroc en matière d'immigration et de droits de l'homme, des dispositions de la Constitution et des conventions internationales signées.

#### Objectif stratégique 3 : Mettre en place un cadre institutionnel adapté

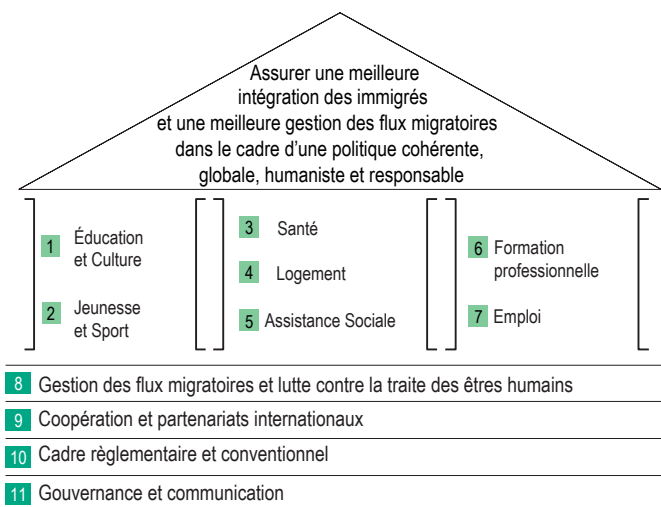
Cet objectif consiste à mettre en place le cadre institutionnel et de gouvernance permettant une meilleure collaboration entre les acteurs concernés par la question de l'immigration et une synergie dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ladite stratégie.

## Objectif stratégique 4 : Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme

Cet objectif consiste à assurer une gestion maîtrisée des flux d'immigrés en mettant en œuvre les outils et mécanismes pour mieux piloter les flux d'immigration régulière (étudiants, travailleurs, investisseurs, etc.), limiter l'entrée d'immigrés irréguliers (tout en leur assurant un traitement humaniste et respectueux de leurs droits) et lutter contre les réseaux de trafic et de traite des êtres humains.

### Programmes stratégiques de la SNIA :

La mise en œuvre de la SNIA est structurée autour de 11 programmes stratégiques : 7 programmes sectoriels et 4 programmes transverses comportant 27 objectifs spécifiques et 81 actions.



X Programme sectoriel

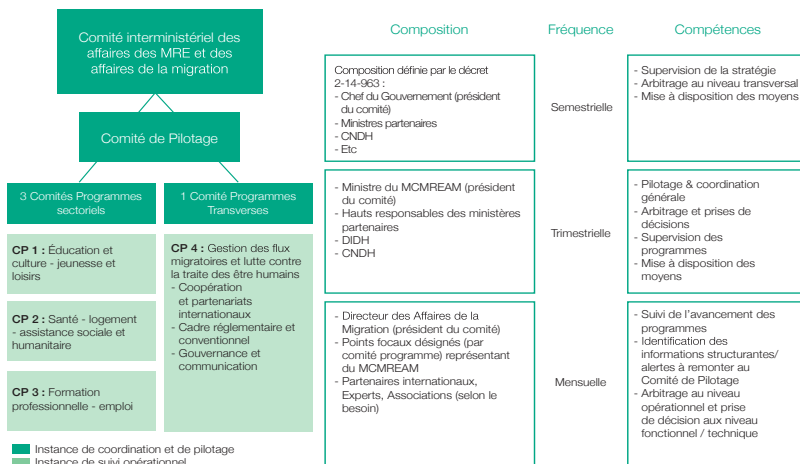
X Programme transverse

Les objectifs spécifiques par programme sont présentés ci-après.

1	Éducation et Culture	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 1 : Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel</li> <li>- OSP 2 : Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle</li> <li>- OSP 3 : Former les immigrés et réfugiés aux langues et culture marocaines</li> </ul>
2	Jeunesse et Loisirs	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 4 : Intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse</li> </ul>
3	Santé	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 5 : Assurer aux immigrés et réfugiés l'accès aux soins dans les mêmes conditions que les Marocains</li> <li>- OSP 6 : Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé</li> </ul>
4	Logement	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 7 : Promouvoir le droit au logement des immigrés réguliers et réfugiés dans les mêmes conditions que les Marocains</li> </ul>
5	Assistance sociale et humanitaire	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 8 : Apporter une assistance juridique aux immigrés</li> <li>- OSP 9 : Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et développement social</li> </ul>
6	Formation professionnelle	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 10 : Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle</li> <li>- OSP 11 : Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés</li> </ul>
7	Emploi	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 12 : Faciliter l'accès des immigrés réguliers à l'emploi</li> <li>- OSP 13 : Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers</li> <li>- OSP 14 : Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre</li> </ul>
8	Gestion des flux et lutte contre la traite	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 15 : Maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste et respectueuse des droits de l'homme</li> <li>- OSP 16 : Lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic</li> </ul>
9	Coopération et partenariats internationaux	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 17 : Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée</li> <li>- OSP 18 : Promouvoir le co-développement</li> <li>- OSP 19 : Promouvoir la coopération scientifique et technique</li> </ul>
10	Cadre réglementaire et conventionnel	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 20 : Reconnaître le statut des apatrides</li> <li>- OSP 21 : Aligner le cadre conventionnel national sur les standards internationaux relatifs aux droits des travailleurs immigrés</li> <li>- OSP 22 : Favoriser la mobilité et le retour volontaire des immigrés par la portabilité des droits de sécurité sociale</li> <li>- OSP 23 : Mettre à niveau le cadre réglementaire national</li> </ul>
11	Gouvernance et communication	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSP 24 : Mettre en place un dispositif de coordination de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée</li> <li>- OSP 25 : Développer la veille sur les questions migratoires</li> <li>- OSP 26 : Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains</li> <li>- OSP 27 : Informer et sensibiliser aux questions de l'immigration et de l'asile</li> </ul>

Conscient de l'importance d'asseoir un mécanisme adéquat de pilotage et de suivi de la mise en oeuvre de la SNIA, un dispositif de gouvernance institutionnelle comprenant trois instances aux prérogatives complémentaires a été mis en place, dès le lancement de la SNIA.

## Introduction



Le **Comité Interministériel des affaires des MRE et des affaires de la migration** est l'instance de décision et de suivi de la mise en œuvre des politiques migratoires. Il est un élargissement aux questions de l'immigration du comité interministériel sur les MRE (déjà existant) avec un secrétariat assuré par le MDCMREAM. Ce comité assure le pilotage global de la mise en œuvre de la SNIA (suivi global de l'avancement, décisions et arbitrages sur les questions importantes, etc.). Présidé par le Chef du Gouvernement, ce comité réunit une fois par semestre les principaux représentants des ministères et institutions impliqués dans la gestion des questions migratoires.

Un **Comité de Pilotage (CoPil)**, regroupant les secrétaires généraux des ministères et institutions qui portent les actions en plus du Ministre Délégué chargé des MRE et des Affaires de la Migration. Le CoPil se tient tous les 3 mois afin de permettre un suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le cadre de la stratégie. Il permet de faire un point d'avancement entre deux Comités interministériels et de préparer les comités interministériels semestriels. Le MDCMREAM assure l'organisation des réunions et centralise les états d'avancement que chaque ministère doit élaborer et présenter lors de ces réunions.

Des **Comités Programmes** composés de points focaux représentant l'ensemble des ministères et des acteurs institutionnels partenaires en charge du suivi des réalisations et se réunissent tous les mois afin d'étudier l'avancement des actions, d'identifier les points d'amélioration et les alertes à remonter au comité de pilotage.

La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chacun des programmes de la SNIA est assurée par chacun des ministères et des institutions publiques qui les portent, en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux, le cas échéant. La coordination avec les acteurs et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle est assurée par 4 Comités programmes, qui sont comme suit :

- ▶ **CP1 : Comité Programmes 1** : (1) Education et Culture, (2) Jeunesse et loisirs.
- ▶ **CP2 : Comité Programmes 2** : (3) Santé, (4) Logement, (5) Assistance sociale et humanitaire.
- ▶ **CP3 : Comité Programmes 3** : (6) Formation professionnelle, (7) Emploi
- ▶ **CP4 : Comité Programmes 4** : (8) Gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains, (9) Coopération et partenariats internationaux, (10) Cadre règlementaire et conventionnel, (11) Gouvernance et communication.



## 2. Bilan programmatique d'étape

---

▶ Education, culture, jeunesse et loisirs

---

▶ Santé, logement, assistance sociale et  
humanitaire

---

▶ Formation professionnelle et emploi

---

▶ Programmes transverses





# Education, culture, jeunesse et loisirs

## Programme 1 : Education et culture

Le programme « Education et Culture » vise l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société marocaine en leur faisant bénéficier des mêmes droits que les Marocains. Il vise aussi à leur permettre de participer à la vie sociale et culturelle du pays d'accueil et à promouvoir le vivre ensemble et la diversité des cultures.

Ce programme éducation et culture prévoit d'atteindre les trois objectifs spécifiques suivants :

- ▶ Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel (OSP1).
- ▶ Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle (OSP 2).
- ▶ Former les immigrés et réfugiés aux langues et culture marocaines (OSP 3).

Ces objectifs sont répartis sur 12 actions.

### 1. Activités et résultats 2017-2018

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de ce programme, un certain nombre de mesures ont été prises en 2018 en coordination avec les différents départements concernés et les partenaires internationaux oeuvrant dans le domaine de la migration.

#### *a) Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1)*

Pour rappel, la circulaire n°13/487 du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRS), autorise les enfants immigrés et

réfugiés à accéder aux écoles publiques et privées et à l'éducation non formelle au Maroc. Cette mesure compte parmi les premières actions concrètes initiées suite aux Hautes Instructions Royales, témoignant ainsi de l'importance et de la priorité données à l'éducation des enfants.

Après la publication et l'application de la circulaire du 9 Octobre 2013, et sur la base des acquis de l'expérience marocaine et surtout celle des associations de la société civile et des ONG internationales spécialisées en matière d'accueil, d'assistance et de promotion des droits des migrants, un ensemble d'activités et de mesures ont été prises en 2017- 2018, pour garantir l'inscription des enfants migrants et palier à certaines contraintes rencontrées. Il s'agit de :

- Elaboration et validation d'un « dispositif d'intégration éducative des enfants migrants et réfugiés », qui détermine les étapes et démarches d'identification, d'accueil, d'orientation et d'inscription de ces enfants indépendamment de leur nationalité et de leur situation administrative, en impliquant les acteurs et les intervenants nationaux, régionaux et locaux.
- Intégration des migrants et réfugiés dans la Décision ministérielle du MENFPESRS n°014/2018 du 11 mai 2018 relative aux mesures et démarches pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Par ailleurs, afin de sensibiliser et d'informer sur le droit à l'éducation des migrants et réfugiés, le MENFPESRS a élaboré et diffusé des spots audiovisuels intégrant des témoignages d'enfants migrants dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour l'inscription des enfants non scolarisés ou déscolarisés dans l'éducation non formelle lors de chaque rentrée scolaire et ce, à partir de l'année 2015/2016.

Aussi, le programme de veille éducative du MENFPESRS prend en compte des enfants issus de la migration dans les opérations « Caravane » et « Child to Child » pour l'identification, la sensibilisation et l'orientation des enfants non scolarisés. Cette dernière opération a permis, grâce à la mobilisation des établissements scolaires par le MENFPESRS, l'inscription

de 484 enfants migrants et réfugiés, dont 315 au niveau primaire et 169 au niveau collège.

Dans cette même optique, et suite aux conventions signées entre le MDCMREAM et les associations partenaires, des activités d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et d'orientation, ont été réalisées, en collaboration avec les Directions Provinciales de l'Education afin d'identifier les élèves non-scolarisés, les accompagner dans leurs démarches d'inscription et assurer le suivi de leur intégration dans les classes. Enfin, le HCR travaille en partenariat avec la Fondation Orient Occident, afin de sensibiliser les réfugiés et les demandeurs d'asile sur le droit à l'éducation et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Par ailleurs, et dans le cadre du projet «Promotion des droits des enfants migrants au Maroc », mené conjointement par le MDCMREAM le MENFPESRS de concert avec l'UNICEF, deux ateliers de lancement ont été organisés au niveau de deux Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREFs) du MENFPESRS (Régions de l'Oriental et Tanger Tétouan Al Hoceima). Ce projet s'intéresse à la sensibilisation au niveau des établissements scolaires et décideurs à la question de la migration, et cible l'accès à l'école primaire publique, y compris l'école de la deuxième chance pour les jeunes et les adolescents migrants scolarisés ou non scolarisés.

D'autre part, des sessions de sensibilisation au profit du personnel des services déconcentrés du Département de l'Education Nationale seront programmées par le MDCMREAM en partenariat avec le MENFPESRS, le HCR et la GIZ durant la période fin 2018-2019. Elles seront organisées dans les trois régions ciblées : Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, l'Oriental et Souss- Massa.

En général, grâce à ces mesures entreprises par les différents acteurs, un nombre de 5545 d'enfants migrants a été enregistré dans les douze Académies Régionales de l'Education et de la Formation, dont 1500 au niveau primaire (les filles représentent 48.27% de l'effectif inscrit), 2957

au niveau collège (les filles représentent 49.41% de l'effectif inscrit), et 1088 au niveau du cycle qualifiant (les filles représentent 50% de l'effectif inscrit), au titre de l'année scolaire 2017-2018.

### ***b) Garantir une éducation optimale des élèves immigrés et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3)***

En dépit de la création des classes de mise à niveau (action 1.2) en raison de la répartition dispersée des migrants et des réfugiés dans les villes du Maroc et de leur nombre réduit, dans les écoles, des classes de soutien scolaire ont été mises en place par des associations soutenues par le MDCMREAM, à travers des conventions de partenariat tripartites. Le soutien scolaire permet d'offrir, à côté de l'école, un appui personnalisé aux élèves migrants pour améliorer leurs compétences éducatives et leur garantir une meilleure intégration dans le cursus scolaire.

Ainsi, 315 élèves ont bénéficié en 2017-2018 contre 301 en 2016-2017, des cours de soutien scolaire provenant principalement des régions Casablanca - Settat (125 élèves) et Rabat - Salé - Kenitra (190 élèves).

Par ailleurs, le programme de l'enseignement préscolaire a été introduit en 2017, au profit des enfants migrants âgés de quatre ans à six ans, pour assurer leur meilleure intégration dans le système éducatif formel primaire public ou privé. Ce programme est développé en partenariat avec des associations, soutenues par le MDCMREAM et qui consiste à mettre en place des activités pratiques et artistiques (dessin, modelage, peinture, jeux de rôles, chants et musique...) mais aussi des activités de préparation à l'apprentissage de la lecture et l'écriture en langue arabe. A ce titre, 150 enfants migrants ont bénéficié de ce programme durant l'année scolaire 2017-2018 et ce, au niveau des 3 régions à savoir : Casablanca - Settat (85 enfants), Rabat - Salé -Kenitra (25 élèves), Tanger -Tétouan -Al Hoceima.

Quant à l'Initiative Royale « Un million de cartables » qui s'inscrit dans le cadre de l'appui social au profit des élèves démunis, elle a été élargie aux enfants migrants à partir de l'année scolaire 2013-2014. Le Département de l'Education Nationale travaille actuellement à l'adaptation de la

plateforme Massar, afin de permettre de collecter des informations sur les bénéficiaires effectifs.

L'accès aux services offerts par les internats et les cantines scolaires est ouvert aux élèves immigrés et réfugiés, au même titre que les élèves marocains, conformément à la décision ministérielle 15.161 du 19/01/2015.

Par ailleurs, un programme d'aide à la scolarisation des enfants réfugiés a été mis en place par le HCR afin d'atteindre une intégration optimale des élèves réfugiés en âge de scolarisation dans les écoles publiques primaires et secondaires. Ce programme comporte les volets suivants :

- ▶ Octroi de kits scolaires annuels et de bourses scolaires mensuelles pour les enfants scolarisés. Cette aide constitue un soutien pour l'achat de fournitures scolaires et le paiement des frais de déplacement et de repas. 882 enfants réfugiés ont bénéficié de cette aide durant le premier semestre 2018 ;
- ▶ Octroi de bourses mensuelles pour les petits enfants des crèches. Cette aide est un soutien pour l'achat de fournitures scolaires, les frais de déplacement et les repas. 406 enfants réfugiés ont bénéficié de cette aide durant le premier semestre 2018 ;
- ▶ Octroi d'une aide financière pour le transport pour permettre à des enfants de réfugiés d'assister à des cours de soutien scolaire. 509 enfants réfugiés ont bénéficié de ce programme au cours du premier semestre 2018 ;

Enfin, 71 enfants réfugiés ont bénéficié de cours de français assurés par l'Institut culturel français en partenariat avec le HCR au niveau des villes de Rabat, Casablanca, Oujda, Tanger et Fès.

### *c) Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (actions 1.4 et 1.5)*

L'éducation non-formelle (ENF) vise à garantir une éducation pour tous les enfants non scolarisés, et leur permettre d'élaborer leurs projets

personnels d'insertion, lutter contre les déperditions et l'abandon scolaires. L'intégration des immigrés et réfugiés dans le programme de l'ENF est assurée par les associations de la société civile et ce, dans le cadre d'un partenariat tripartite établi entre le MDCMREAM, le MENFPESRS et les associations partenaires. Au titre de l'année 2017-2018, 300 migrants ont bénéficié de ce programme, principalement dans les régions de Rabat-Salé (125), Casablanca-Settat (125), et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima (50).

Le HCR, de son côté, a accompagné l'intégration de 31 enfants réfugiés dans des programmes d'éducation non formelle dispensés par la FOO.

En réponse au besoin de l'action 1.5, un guide a été élaboré et utilisé pour l'appel à projets 2017-2018, fruit des recommandations de la journée d'étude avec les acteurs de la société civile intervenant dans le domaine éducatif et culturel des immigrés et réfugiés, organisée, le 08 juillet 2017 à Agadir, en partenariat avec l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ).

De sa part, le HCR, en partenariat avec la FOO et l'OMDH a organisé des réunions thématiques mensuelles en 2018 avec 20 associations dans 4 villes : Rabat-Oujda-Tanger et Casablanca, pour discuter des difficultés et des solutions permettant de faciliter et d'assurer le suivi de l'insertion des enfants réfugiés dans le système éducatif.

Par ailleurs, le MDMCMREAM et le MENFPESRS représenté par la Direction de l'Education non Formelle (DENF), les AREFs de Rabat Salé et Kenitra ont tenu des réunions de cadrage en 2018 pour l'élaboration d'un projet pilote relatif à la création d'un « Centre Ecole de la deuxième Chance-Nouvelle Génération de l'AREF de Rabat -Salé-Kenitra (E2C-NG) » en partenariat avec la GIZ. Ce projet vise :

- La mise à niveau des compétences de base des recrues (mathématiques, physique, langues, communication).
- La professionnalisation des jeunes migrants et ce, dans un environnement d'étude et de vie favorable à leur adaptation aux exigences du vivre ensemble.

- ▶ La qualification des jeunes migrants dans un métier et le développement de leur capacité d'adaptation au changement social afin d'améliorer leur chance d'insertion socioprofessionnelle.
- ▶ La certification à l'issue de la formation professionnelle.

***d) Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de vivre -ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8)***

Cette sensibilisation est prévue à trois niveaux, à travers :

- ▶ l'insertion des questions de l'immigration dans les programmes de formation des cadres de l'enseignement (action 1.6) ;
- ▶ l'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires (action 1.7) ;
- ▶ l'organisation de sessions de sensibilisation dans les écoles et les lycées (action 1.8).

L'action 1.6 vise à renforcer les capacités des enseignants sur les questions migratoires en introduisant dans leurs programmes de formation des modules sur les valeurs d'égalité et de tolérance. Selon le MENFPESRS, le contenu de formation dispensé actuellement aux enseignants touche de manière fragmentaire la dimension migration. Le dispositif d'intégration des enfants issus de la migration mis en place par le MENFPESRS précité, prévoit la concrétisation de l'action 1.6 via :

- ▶ l'organisation des sessions de formation par des experts nationaux et internationaux au profit des formateurs des centres régionaux des métiers de l'éducation ;
- ▶ la mise en place d'un module de formation spécifiquement dédié à la question de l'intégration des enfants migrants, et l'élaboration d'un guide d'appui à ce module ;
- ▶ l'organisation des stages dédiés aux professeurs stagiaires au sein des établissements scolaires comprenant des élèves migrants ;
- ▶ la préparation des mémoires de fin de stage, sur la thématique de la migration;
- ▶ des actions de sensibilisation au profit des professeurs stagiaires.



Dans le même sens, d'autres sessions de formation, notamment au sujet du traitement particulier de cette catégorie d'enfants, compte tenu de leur statut et leurs spécificités sociales, sont prévues en 2019 de concert avec les responsables du Centre Nationale de l'Innovation et d'Expérimentation (CNIPE) et la DENF. Ces formations seront destinées aux professeurs stagiaires des Centres Régionaux des Métiers de l'Éducation et de la Formation et qui sont prévues dans dix communes dans le cadre de partenariat développé entre le MDCMREAM et la GIZ.

En ce qui concerne l'action 1.7 relative à l'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires, les progrès enregistrés incluent:

- L'élaboration d'un Guide des Valeurs (égalité, tolérance, etc.) par la direction des Curricula, destiné au corps d'enseignement.
- La refonte du manuel scolaire d'éducation Islamique en intégrant la promotion des valeurs de tolérance et du vivre ensemble.
- La formulation des orientations par le Département de l'Éducation Nationale pour l'élaboration du cahier des charges relatif à la révision des manuels scolaires intégrant la dimension diversité, tolérance et non-discrimination.

Par ailleurs, le développement d'un programme spécial « guide de l'animateur » pour faciliter la communication entre les animateurs de l'éducation non formelle et les bénéficiaires, est en cours de finalisation par le MDCMREAM en partenariat avec la GIZ et le MENFPESRS. La présentation des livrables du « guide de l'animateur » est prévue au mois de novembre 2018.

D'autre part, et dans le cadre du renforcement des cours de langues et cultures marocaines, le MDCMREAM en partenariat avec la GIZ, et en coordination avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme, a réalisé un guide des formateurs qui est en phase de finalisation.

A l'instar des éditions précédentes, une troisième édition du concours de dessin, d'écriture, sur le thème de la migration a été organisée au

cours de l'année scolaire 2017- 2018 par le MDCMREAM en partenariat avec le Département de l'Education Nationale, au profit des élèves de l'enseignement primaire, collège et qualifiant ainsi que les élèves de l'éducation non formelle. L'organisation de la cérémonie de remise des prix aux 33 lauréats est prévue en 2019.

Aussi, vu son expérience en la matière, l'association Marocaine des Petits Débrouillards s'est engagé à mener au titre de l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre du projet «Etre Humain et Mobilité», notamment le volet sensibilisation éducative, des sessions de sensibilisation sur la diversité culturelle et le vivre ensemble. Ce programme bénéficiera à plus de 2250 collégiens ( marocains et migrants).

***e) Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au vivre-ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12)***

Les mesures prises à cet effet ont consisté en :

- ▶ la mise à la disposition par le Ministère de la Culture et la Communication, des infrastructures pour l'organisation d'événements culturelles au profit des migrants et réfugiés ;
- ▶ la réalisation de 10 projets soutenus au titre de l'année 2018, par le MDCMREAM au profit des associations de la société civile pour favoriser l'intégration culturelle des migrants et le vivre ensemble.
- ▶ l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la semaine des migrants au Maroc qui s'est déroulée du 12 au 20 décembre 2017 qui a été caractérisée par la réalisation d'événements, des manifestations interculturelles et artistiques destinées aussi bien aux migrants qu'aux marocains dans différentes régions du Royaume.

En outre, de nombreuses activités organisées dans le cadre de la semaine des réfugiés du 18 au 23 juin 2018 ont permis de sensibiliser le public, par des manifestations artistiques, autour de la situation des réfugiés la mise en valeur de leurs talents, la diversité culturelle et le vivre ensemble. A cet effet, des journées de formation sur les outils pédagogiques liés au vivre ensemble au profit d'une dizaine d'associations ont été animées par

l'association Marocaine des Petits Débrouillards, en partenariat avec le MDCMREAM et avec l'appui de la GIZ.

Dans le même sens, une dizaine de spectacles théâtrales à travers le Maroc ont été organisés en 2018 pour faire circuler des messages de tolérance, mais également de contribuer à la consécration de l'approche humaniste et respectueuse de droits de l'homme adoptée par la nouvelle politique migratoire du Maroc.

Aussi, plusieurs festivals ont été organisés dans un cadre partenarial, comme la 11<sup>ème</sup> édition du Festival Rabat-Africa organisé par la Fondation Orient-Occident en octobre 2017, qui a rendu hommage aux talents africains.

D'autre part, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) a contribué, de sa part, à la réalisation de plusieurs activités à vocation socioculturelle en faveur des étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures au Maroc. A cet effet, elle a mis en place au titre de l'année 2018, trente évènements visant à favoriser l'intégration de 4555 étudiants étrangers dans des activités d'ordres culturel et sportif.

Dans la même optique, et dans un souci d'ouverture sur le milieu universitaire et notamment les associations des étudiants étrangers, le MDCMREAM a développé un partenariat avec la Confédération des Elèves, Etudiants et Stagiaires Africains Etrangers au Maroc (CESAM) pour l'organisation de la 36<sup>ème</sup> édition de la semaine de l'étudiant étranger au Maroc sous le thème : « La coopération sud-sud, un levier pour le développement de l'Afrique ». Une manifestation à vocation culturelle et sportive qui se voulait un rendez-vous de rapprochement culturel entre les communautés estudiantines subsahariennes au Maroc et de promotion des valeurs de connaissance mutuelle entre les étudiants.

Aussi, plusieurs associations ont réalisé des évènements visant à valoriser les talents artistiques des migrants et réfugiés, notamment à travers des expositions.

Par ailleurs, le Décret n°2-17-567 du 25 octobre 2017, déterminant les conditions et les modalités de délivrance et de retrait de la carte

d'artiste et de la carte professionnelle aux techniciens et administrateurs exerçant dans le domaine artistique, a autorisé les artistes étrangers résidant au Maroc quant à la possibilité d'obtenir la carte d'artiste ou la carte professionnelle. Ce qui leur permettrait d'accéder au marché de l'emploi et de faire découvrir leurs talents aux professionnels du domaine artistique.

La promotion des valeurs du vivre ensemble et de l'acceptation de l'autre a par ailleurs fait l'objet du projet «Bien Vivre Ensemble» mis en œuvre par la GIZ – FOO et le Conseil de l'arrondissement de Cité Yacoub El Mansour (CYM) de Rabat. Ce projet consiste en la sensibilisation sur l'importance des valeurs du vivre ensemble et la promotion de l'interculturalité. Un atelier de lancement de ce projet a été organisé le 12 décembre 2018 au niveau de l'arrondissement CYM qui connaît une forte concentration de la population migrante. Ce qui a permis de faire bénéficier 477 personnes réparties entre jeunes marocains et migrants, des activités suivantes, entres autres :

- ▶ L'organisation d'ateliers de formation et de sensibilisation à l'interculturalité au profit des membres associatif, des acteurs locaux et de la population du quartier (CYM).
- ▶ L'animation de trois éditions du café interculturel sur des thématiques différentes, comme le bien vivre ensemble droit et devoir, théâtre de rue, halqa ensemble, ou encore l'art culinaire spécial femmes.
- ▶ L'animation de trois ateliers «ciné débats» autour des films court métrage.
- ▶ La réalisation d'un atelier de danse africaine
- ▶ L'organisation d'activités de socialisation /parrainage dont le but est de présenter les divers aspects de la culture marocaine et subsaharienne.

Enfin, 1615 migrants et réfugiés ont bénéficié des cours de langues et cultures marocaines assurés par des associations soutenues par le MDCMREAM. Des cours du dialecte ont été aussi dispensés à la FOO au profit des réfugiés et demandeurs d'asile. D'autres programmes

d'enseignement des langues et culture marocaines sont en cours d'exécution par l'OIM en partenariat avec l'association Tadamon à Tanger et l'association ASTICUDE à Nador (85 enfants migrants non accompagnés et séparés bénéficiaires de cours de darija).

### Recommandations spécifiques 2018-2019 :

Malgré les efforts fournis par les différents acteurs, d'importants défis restent encore à relever. De ce fait, afin d'optimiser l'accès des migrants et réfugiés aux programmes relatifs à l'éducation et la culture, il est recommandé de :

- Développer des partenariats avec des universités et académies régionales de l'éducation et de la formation.
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des programmes financés par le MDCMREAM et les Organisations Internationales pour mieux garantir leur mise en œuvre et leur impact direct sur les bénéficiaires.
- Etudier la possibilité de développer des partenariats avec les associations des étudiants au sujet des actions relevant des volets: éducation et culture en collaboration avec l'AMCI.
- Organiser des journées de sensibilisation sur le thème de la migration dans les établissements scolaires.

### Programme 2 : Jeunesse et loisirs

Le programme Jeunesse et loisirs représente un volet important de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. Son enjeu est de favoriser l'intégration sociale des jeunes migrants et réfugiés en offrant des opportunités d'interaction et de mixité sociale, et de contribuer ainsi au vivre ensemble et à la lutte contre la ségrégation sociale.

Ce programme vise à développer la pratique d'activités sportives et de loisirs pour les jeunes migrants et à leur permettre de bénéficier des infrastructures et programmes existants. L'objectif spécifique de ce programme (OSP4) est d'intégrer les migrants réguliers et réfugiés dans

les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse, à travers :

- ▶ l'intégration des enfants des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des sports (action 2.1)
- ▶ l'intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et établissements nationaux de la jeunesse et du sport et les activités sportives (actions 2.2 et 2.3)

## 1. Activités et résultats 2017-2018

### *a) Intégration des enfants des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés du ministère de la Jeunesse et des sports (Action 2.1)*

Dans le cadre du programme national des colonies de vacances du MJS au titre de l'année 2018, le MDCMREAM a lancé un appel à projets au profit des associations œuvrant dans le domaine de l'immigration. Ce qui a permis de sélectionner une dizaine d'associations et de conclure des conventions de partenariat pour intégrer les enfants migrants et réfugiés dans ce programme au même titre que leurs homologues marocains.

Un spot publicitaire a par ailleurs été diffusé au sujet de la participation des enfants migrants au programme national de colonie de vacances comprenant cinq étapes d'estivage allant du 02 juillet au 03 septembre 2018.

Grace aux mesures précitées, le nombre de bénéficiaires a été estimé à 600 enfants migrants et réfugiés âgés de 7 à moins de 15 ans.

Aussi, l'année 2018 a connu la participation de plusieurs enfants migrants aux colonies de vacances à travers des initiatives menées par d'autres partenaires. Il s'agit en l'occurrence de :

- ▶ 26 enfants migrants bénéficiaires de l'éducation non formelle ont été intégrés dans les colonies de vacances avec leurs homologues marocains et ce, grâce à l'initiative de l'association femme marocaine pour la promotion de la famille ;

## ► Bilan programmatique d'étape

- 20 enfants migrants ont aussi été intégrés dans les colonies de vacances dans le cadre de partenariat entre l'OIM et l'association TADAMON pendant la période du mois d'août-septembre 2018 à Tanger.
- 30 enfants ont bénéficié du programme des colonies de vacances organisé par le HCR en partenariat avec quelques associations domiciliés dans les villes de Tanger, Rabat et Oujda.

Il est à signaler que le programme des colonies de vacances de 2018, a été marquée par la prise de nouvelles mesures notamment : l'élargissement de la capacité d'accueil des centres d'estivage et l'amélioration des conditions d'accueil, la qualité de l'alimentation et la sécurité des enfants bénéficiaires, et ce, à travers l'ensemble des structures.

Par ailleurs, et pour faire évoluer les consciences, favoriser l'intégration et l'acceptation mutuelle, l'Association Marocaine des Petits Débrouillards (AMPD) dans le cadre du projet « Être Humain et mobilité » mise en œuvre par le MDCMREAM avec l'appui de la GIZ, a mis en place notamment deux principales activités qui s'articulent autour de :

- l'animation d'un cycle de formation printanière sur l'amélioration de la culture de l'intégration et du vivre ensemble au profit de 125 formateurs des colonies de vacances ;
- l'organisation d'une caravane itinérante sur le thème de la diversité culturelle dans dix centres d'estivage, en visant 4000 enfants bénéficiaires des colonies de vacances comprenant des enfants de migrants. Le but de cette activité était d'appuyer l'intégration et la réintégration des nouveaux arrivés dans les municipalités marocaines à travers l'amélioration des comportements des enfants envers la population migrante et la sensibilisation du grand public à la question de la discrimination.

***b) Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et établissements nationaux de la jeunesse et du sport et les activités sportives (Actions 2.2 et 2.3)***

Un certain nombre de mesures ont été prises en coordination avec des partenaires internationaux oeuvrant le domaine de la migration. Ces mesures se présentent comme suit :

- ▶ Tenue des réunions de cadrage pour la programmation d'ateliers d'information et de sensibilisation au profit de responsables des centres féminins et des directions régionales du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) afin d'améliorer l'intégration des migrants dans les programmes du MJS. La mise en œuvre de cette activité, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le MDCMREAM l'UNHCR et la GIZ et le MJS, est prévue prochainement dans les régions de l'Oriental, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Souss –Massa et Casablanca-Settat.
- ▶ En réponse à l'action relative à la mise en place d'une stratégie de communication sur le rôle du sport dans la création des passerelles et le vivre ensemble entre les jeunes migrants et marocains, un projet sur le thème « sport pour le développement » est en cours de planification par le MDCMREAM et le MJS en partenariat avec la GIZ.

Partant du fait que le sport est considéré comme outil de communication et de rapprochement entre les cultures et les communautés quel que soit leur nationalité et comme vecteur de renforcement du processus d'intégration des migrants dans la société marocaine, 50 migrants ont participé à la 4ème édition du Marathon International de Rabat qui a eu lieu le 04 mars 2018 organisé par la Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme. Cette édition a connu aussi la participation d'athlètes marocains résidant à l'étranger.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), de par son domaine d'intervention et à travers son partenariat avec le MDCMREAM a entrepris de nombreuses initiatives au profit de la population migration et qui s'articulent autour des activités suivantes :



## ► Bilan programmatique d'étape

- Organisation de la Journée portes ouvertes par le MJS aux centres de proximité Hay Ryad et Yaacoub El Mansour à l'occasion de la semaine des migrants du 12 au 20 décembre 2017.
- Organisation d'une manifestation religieuse au profit de 300 migrants et marocains à Oued Ed-Dahab.
- Participation de 6 jeunes migrants à des tournois du Basket Ball et Hand Ball organisées dans la ville de Chefchaouen.
- Participation de 100 jeunes filles (marocaines et migrantes) dans des activités sportives, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme à Ain Sbaa-Casablanca.
- Organisation d'activités culturelles diversifiées (danse folklorique africaine, cours de soutien et musique) au profit de 130 jeunes (marocains et migrants) à Salé.

Des activités sportives ont été aussi organisées tout au long de l'année 2018 afin d'intégrer les immigrés et les réfugiés et de promouvoir le vivre-ensemble. Une dizaine de tournois de football interculturels ont ainsi été organisés durant la semaine des migrants du 14 au 20 décembre 2017 et celle des réfugiés du 18 au 23 juin 2018.

Également, dans le cadre de la célébration de la journée Internationale de la Tolérance et la journée Mondiale de l'Enfance, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a organisé en partenariat avec l'UNICEF et l'Ambassade du Japon au Maroc, le Forum des ambassadeurs de la tolérance afin de promouvoir le respect et les droits des enfants, à travers un ensemble d'activités éducatives, sportives et artistiques. Ainsi, 16 enfants migrants ont participé à ce forum.

Par ailleurs, la 1<sup>ère</sup> édition du Programme National des Sports organisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sur la période allant du 27 juillet au 12 août 2018 dont l'objectif principal était d'élargir l'accès à la pratique sportive en milieu des estivants notamment, des enfants et des jeunes et de créer une dynamique nationale et locale dans le domaine du sport. 136 migrants ont bénéficié à côté de leurs homologues marocains des activités sportives d'animation et de compétition.

Pour sa part, le MDMCREAM, dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement aux initiatives favorisant l'échange et le partage entre les jeunes, a soutenu deux chantiers de jeunes volontaires portés par l'association des chantiers marocains des jeunes. Ce projet était l'occasion pour 40 jeunes marocains, migrants et étrangers de se rencontrer et d'échanger sur plusieurs sujets pendant une durée de 15 jours.

En somme, la mise en œuvre des activités sportives et de loisirs au profit des enfants et de jeunes migrants par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et les associations œuvrant dans le domaine de l'immigration et de l'asile, ou par les organismes internationaux, atteste de l'appropriation de la thématique migratoire dans leurs programmes respectifs.

## **2- Recommandations spécifiques 2018-2019 Jeunesse et loisirs**

Malgré les efforts fournis par les différents acteurs, d'importants défis restent encore à relever. A cet égard, il est nécessaire de citer quelques recommandations pour optimiser l'accès des migrants et réfugiés aux programmes relatifs à la jeunesse et loisirs :

- ▶ Identifier des mécanismes pour élargir la participation des enfants migrants et réfugiés aux colonies de vacances.
- ▶ Améliorer la collecte et la remontée des données statistiques sur l'accès des migrants aux services offerts par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- ▶ Renforcer le partenariat avec les institutions et acteurs concernés pour l'organisation d'activités sportives en faveur des jeunes migrants et leurs homologues marocains.
- ▶ Etudier la possibilité d'intégrer les enfants et jeunes migrants dans les voyages nationaux organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

# Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

## Programme 3 : Santé

Le programme santé prévoit d'atteindre les deux objectifs spécifiques suivants :

- Faciliter l'accès les migrants et les réfugiés aux services de santé dans les mêmes conditions que les Marocains (OSP 5).
- Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé (OSP 6).

L'atteinte de ces deux objectifs comporte les mesures suivantes :

- Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4).
- Sensibilisation sur la santé, et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des immigrés (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5).
- Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Action 3.6).
- Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des associations dans le domaine de la santé (Action 3.7).

### 1. Activités et résultats 2017-2018

Les questions de santé revêtent une importance particulière pour les populations vulnérables et démunies, notamment les migrants et les réfugiés. Il est donc primordial de veiller à l'accès de cette catégorie aux prestations sanitaires.

A cet effet, le programme santé vise à faire bénéficier les migrants des prestations médicales dans les mêmes conditions que les marocains et à lever les entraves rencontrées ou ressenties. Dans ce sens, un ensemble

d'actions et d'activités ont été engagés par le Ministère de la Santé, en collaboration avec ses partenaires :

► **Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des immigrés et le personnel de santé sur le droit à l'accès aux services de santé pour tous**

En 2018, des entretiens avec les principaux acteurs du domaine de la santé et des visites de terrain ont été effectuées afin de cibler de façon consensuelle les actions de sensibilisation prioritaires et d'information, et de communication adaptés pour la santé des migrants.

En parallèle, l'information et la sensibilisation migrants sont effectuées de manière régulière dans le cadre des services offerts par tous les établissements de soins de santé primaires.

► **Formation du personnel médical (infirmiers et médecins) sur la prise en charge des immigrés**

La prise en charge des populations migrantes est l'une des priorités du plan stratégique du Ministère de la Santé. A cet effet, et pour améliorer l'offre de soins qui leurs sont destinés, il a été établi de mener des formations pour renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de soins de santé primaires sur les implications des effets de la migration pour la santé publique, et ainsi améliorer la réactivité des services de santé aux besoins des migrants.

Dans cette optique, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies en partenariat avec l'Ecole Nationale de Santé Publique, avec l'appui de l'Organisation Internationales pour les Migrations, ont développé un kit de formation en matière de prise en charge médicale de la santé des populations migrantes au niveau des établissements de soins de santé de base.

Ainsi, l'Ecole Nationale de Santé Publique a lancé les journées du 24-25-26 juillet 2018, les premières formations en Santé - Migration et dans lesquelles plusieurs modules ont été traités : droit à la santé au niveau national et international, les concepts de base en migration et santé, l'interculturalité,

la prise en charge de la violence, la santé sexuelle et reproductive, la prise en charge syndromique des maladies infectieuses, la santé mentale et la prise en charge psychosociale...etc. une dizaine de formations ont été programmées durant le dernier trimestre de l'année 2018.

La Direction Régionale de la Santé de l'Oriental, en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire Mohamed VI et l'association Maroc Solidarité Médico-sociale, ont organisé du 26 février au 02 mars 2018, et du 12 au 16 mars 2018, au profit d'une dizaine de médecins généralistes de la ville d'Oujda et Nador, une session de formation en échographie gynéco-obstétricale. L'objectif de la formation était d'améliorer la prise en charge et le suivi des grossesses des femmes migrantes au niveau des centres de santé.

La Délégation Préfectorale de la Santé d'Oujda-Angad en collaboration avec l'Association Maroc-Solidarité Médico-Sociale ont organisé une série d'ateliers de formation des professionnels de santé: 3 sessions ont été organisées, du 10 au 15 Avril 2018, au profit de 80 professionnels de santé ainsi que et des ateliers de formation technique sur la santé sexuelle et reproductive et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles.

Aussi, des journées scientifiques ont été organisées du 11 au 13 mai 2018 par la Délégation Préfectorale de la Santé d'Oujda-Angad, l'association Maroc solidaritéMédico social et le centre hospitalier d'Oujda pour renforcer les compétences des professionnels de santé sur la prise en charge des maladies tropicales pouvant être liées à la migration et ce, au profit d'une trentaine de professionnels.

► **Désignation de points focaux pour l'information et l'orientation des immigrés dans les centres hospitaliers régionaux**

Un total de 75 assistantes sociales exerçant dans différents hôpitaux à travers le Royaume assurent ainsi l'information, l'orientation et l'assistance des migrants dans les différentes structures hospitalières.

## ► **Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes de santé publique**

Plusieurs caravanes médicales ont été organisées offrant différents services médicaux de prévention, d'information, de sensibilisation et de prise en charge des migrants.

La Délégation Provinciale de Santé d'El Jadida en collaboration avec l'Université Chouaib Doukkali et l'Organisation Démocratique du Travail a organisé une caravane médicale gratuite au profit des migrants de la ville d'El Jadida, le 13 Juin 2018. Plusieurs prestations ont été offertes, tels que le dépistage du diabète, l'hypertension artérielle, et le paludisme avec la réalisation de 25 examens de goutte épaisse.

La Délégation Provinciale Santé de Nador en collaboration avec l'association Maroc-Solidarité Médico-Sociale ont aussi organisé deux caravanes en 2018, à la commune de Taouima, et à la commune de Ixane, au profit de 245 migrants.

Par ailleurs, dans le cadre des activités du Programme National de lutte contre la Tuberculose, le Ministère de la Santé a lancé le 26 mars 2018, la 5<sup>ème</sup> campagne nationale de dépistage de la tuberculose. Environ de 62 centres spécialisés dans le dépistage, le traitement de la tuberculose et des maladies respiratoires ont été mis en place, ainsi que 80 centres intégrés de radiologie et 15 laboratoires pour la culture bacillaire. Ces centres ont été équipés de 38 scanners, avec un déploiement de 5 camions mobile de dépistage, ainsi que 14 appareils de diagnostic biologique de tuberculose résistante. L'opération a été clôturée le 6 avril 2018, et l'accès à la population des migrants a été assuré avec l'appui des associations locales.

Les résultats concernant la population des migrants se présentent comme suit :

	Les bénéficiaires des séances de sensibilisation	Les bénéficiaires du dépistage clinique seulement	Les bénéficiaires du dépistage clinique et radiologique	Les bénéficiaires d'examens microscopiques	Nombre de cas diagnostiqués et traités toutes formes confondues
Le nombre de migrants	967	649	315	124	0 cas

Le tableau suivant présente le bilan des prestations enregistrées et rapportée en 2018 par les structures de santé dans le cadre des programmes de santé publiques, sachant que le Ministère de la Santé est en cours de développer un système d'information permettant le suivi de l'état de santé de cette population.

Utilisation des prestations des établissements de soins de santé de base	Rabat-Salé-Kénitra	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Oriental	Fes-Meknes	Sous Massa
Nombre de migrants ayant bénéficié de la consultation curative	7938	1897	4493	2483	10
Nombre total des migrants ayant bénéficié des activités et services des Programmes :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de femmes migrantes suivies dans le cadre du Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement</li> </ul>	253	100	153	222	17
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de femmes migrantes suivies dans le cadre du Programme Planification Familiale</li> </ul>	96	52	186	157	11

■ Nombre d'enfants de migrants vaccinés dans le cadre du Programme National d'Immunisation	156	165	208	180	42
■ Nombre de migrants suivis pour IST-Sida	294	40	202	146	6
■ Nombre de migrants suivis dans le cadre du Programme de lutte Antituberculeuse	25	12	12	6	4
■ Nombre de migrants suivis dans le cadre du Programme de lutte contre les Maladies Parasitaires	9	9	27	24	1
Utilisation des prestations des structures hospitalières	Rabat-Salé-Kénitra	Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	Oriental (avec MSII)	Fes-Meknes	
Nombre des admissions hospitalières en faveur des migrants	74*	29	275	81	9
Nombre de consultation des migrants aux soins d'urgence		193	1317	518	656
Nombre d'admission des femmes migrantes au service de la maternité	14	19	59	13	10
Nombre de femmes migrantes ayant été consultées au niveau des unités de prise en charge de la violence		7	61	1	2

\* : Données de l'Etude du Dr. EDOU Kossi Atsissinta, « Profil épidémiologique des migrants au Centre Hospitaliers de Rabat : Cas de l'Hôpital d'Enfants, de l'Hôpital des Spécialités et de l'Hôpital Ibn Sina », 2018

Cette année, une attention particulière de la part des organismes internationaux partenaires du Ministère a été dédiée à la santé des migrants. En effet, une étude sur les besoins en santé mentale et en soutien psychosocial des migrants a été réalisée par l'OIM, et un module de formation découlant de ces besoins identifiés a été élaboré. Afin de valider le kit de formation sur la santé migration, 3 ateliers de finalisation



et de validation ont été réalisés en collaboration avec l'Ecole Nationale de Santé Publique et le Ministère de la Santé, 50 étudiants de l'ENSP et 60 professionnels de santé de première ligne ont été formés.

Dans cette logique, un accord de partenariat a été signé entre l'OIM et l'ENSP afin d'intégrer la thématique migration et santé (notamment la santé mentale et l'assistance psychosociale aux migrants) dans le cursus de formation des futurs professionnels et gestionnaires de santé publique.

Par ailleurs, le HCR prend en charge financièrement des patients réfugiés porteurs d'une ou de plusieurs maladies nécessitant un traitement à long terme, ou une prise en charge médico-chirurgicale lourde « chirurgie, chimiothérapie, etc... ». Durant la période 2017-2018, 689 réfugiés ont été pris en charge par le HCR au niveau de tout le Royaume dont ceux souffrant de troubles psychiatriques.

Dans le même sens, le HCR a mis en place aussi un numéro d'urgence, au niveau des villes de Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda et Tanger, afin que les réfugiés puissent appeler pour avoir accès à un médecin 24h/7j en cas d'une urgence médicale. 200 cas d'urgence ont été traités contre 148 cas en 2017.

Le tableau suivant résume les activités du HCR réalisées durant la période 2017-2018 :

Activité	Bénéficiaires	Villes	Nombre de bénéficiaires
Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des immigrés et du personnel de santé sur le droit à l'accès au service de santé pour tous	Réfugiés	Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda, Tanger	700
Aides à l'achat de médicaments sur ordonnances prescrites par un médecin généraliste ou spécialiste	Réfugiés	Rabat, Kénitra, Casablanca, Fès Meknès, Marrakech, Tadla, Oujda, Tanger, Tétouan	2600

Désignation de points focaux pour l'information et l'orientation des immigrés dans les centres hospitaliers régionaux		Rabat, Kénitra, Casablanca, Fès, Meknès, Marrakech, Tadla, Oujda, Tanger, Tétouan	22 agents communautaires recrutés
Organisation d'une caravane médicale pour le traitement des cas vulnérables	Réfugiés	Marrakech, Oujda, Tanger, Agadir, Meknès	200
Prise en charge des réfugiés victimes de violences sexuelles et sexistes et les renvoyer pour un suivi psychosocial et médical.	Réfugiés et demandeurs d'asile	Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda, Tanger	20

Par ailleurs, dans le cadre du projet TAMKINE Migrants II (mai 2017 – avril 2018), 1274 femmes (en particulier les femmes enceintes, ayant un bébé ou victimes de violence) ont pu bénéficier d'une prise en charge intégrée et adaptée à leurs besoins, dans les deux villes d'intervention du projet : Rabat et Oujda. Aussi, dans le cadre de ce projet, l'ALCS a pris en charge en 2018, 145 personnes migrantes vivant avec le VIH, dont 89 femmes migrantes, parmi lesquelles 15 étaient enceintes, et qui ont été toutes introduites dans le circuit public de prise en charge :

- 725 séances de médiation thérapeutiques et d'appuis psychologiques au profit de 129 migrants victimes de VIH ;
- 250 prestations médicales complémentaires ont été assurées au profit de 79 migrants vivant avec le VIH, avec des bilans biologiques, radiologiques et des médicaments ;
- 170 prestations sociales ont été offertes à 47 bénéficiaires, avec une prédominance d'octoi de lait artificiel au profit des bébés nés de mères séropositives afin de prévenir la transmission par l'allaitement maternel.

## 2. Recommandations spécifiques 2018-2019

Pour renforcer le programme « Santé », il est important de poursuivre les efforts soutenus et de travailler sur les recommandations suivantes :

- Renforcement des compétences et des capacités du système national de santé en matière de prise en charge médicale et psychosociale spécifique des migrants.
- Développement de réseaux de collaboration pour une meilleure action sur le terrain.
- Opérationnalisation du programme d'assistance médicale des migrants.
- Elaboration d'un module de formation complet en matière de prise en charge médicale et psychosociale spécifique des migrants et l'organisation de sessions de formation et d'information au profit du personnel de santé.
- Opérationnalisation du plan stratégique Santé-Migration 2017-2021.
- Réalisation de projets (MDCMREAM - Ministère de la Santé) pour la prise en charge sanitaire des migrants vulnérables.
- Prise en compte de la population migrante dans l'approvisionnement des médicaments et des vaccins et la mise à disposition du personnel médical au niveau des structures de santé et pharmacies situées dans des quartiers à forte concentration de la population migrante.
- Mise en place d'un système informatisé pour remonter une information automatique sur les statistiques relatives aux migrants qui bénéficient du système de santé marocain.

## Programme 4 : Logement

L'accès au logement est un facteur essentiel pour une bonne intégration sociale des migrants et des réfugiés dans le pays d'accueil.

Ce programme vise à favoriser l'accès à un logement décent pour les migrants, en particulier ceux à faibles revenus. Il vise à atteindre un objectif spécifique qui est de promouvoir le droit au logement des immigrants réguliers et réfugiés dans les mêmes conditions que les Marocains. (OSP 7)

Dans ce sens, et depuis 2015, les migrants peuvent bénéficier des offres de logement social au même titre que les marocains. Il s'agit des :

- Logements à faible valeur immobilière à 140 000 MAD TTC.
- Logements sociaux à 250 000 MAD HT.
- Logements destinés à la classe moyenne au-delà de 250 000 MAD TTC.

### 1. Activités et résultats 2017-2018

Afin d'assurer un logement dans l'immédiat aux migrants en situation de vulnérabilité, le MDCMREAM en collaboration avec ses partenaires assurent un hébergement d'urgence pour cette catégorie. Dans ce sens, dans le cadre du projet « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) » en Afrique du Nord, mis en œuvre par l'OIM de concert avec le MDCMREAM, les lignes directrices sur l'hébergement d'urgence pour les victimes de la traite et les enfants séparés et non accompagnés ont été élaborées. Ces lignes visent à soutenir les autorités nationales et les organisations de la société civile dans le renforcement du réseau d'hébergement d'urgence pour les populations migrantes, les demandeurs d'asile, les réfugiés ainsi que les communautés d'accueil. L'objectif principal est d'établir des procédures ainsi que des recommandations spécifiques pour la gestion de l'accueil, la prise en charge et l'hébergement d'urgence conformément à la législation internationale ratifiée par le Maroc et le cadre législatif nationale. A cet

effet, deux ateliers de réflexion ont été organisés en présence de tous les acteurs concernés sur les thématiques des enfants non accompagnés et les victimes de la traite des êtres humains respectivement, les 3-4 mai 2018 et les 14-15 mai 2018.

Par ailleurs, le HCR, en partenariat avec la FOO, a mis en place un appartement d'urgence attribué aux réfugiés pour une durée allant d'une à deux semaines afin de les aider à chercher un autre logement plus sécurisé avec l'appui des assistants sociaux et les agents communautaires (68 bénéficiaires sur la période 2017-2018). En plus, 70 personnes ont bénéficié des appartements de protection pour les moyennes et longues durées en 2018.

Finalement, et dans l'objectif de renforcer la réflexion autour de la situation de logement des migrants et des réfugiés, le Conseil National des Droits de l'homme a organisé, le 29 mars 2018, un atelier sur le thème «Résidence et logement des migrants, situation actuelle, défis et perspectives». Il était l'occasion d'échanger autour des problèmes et défis rencontrés et formuler des recommandations pour améliorer la situation du logement des migrants.

## **2. Recommandations spécifiques 2018-2019**

Pour renforcer le programme « Logement », les recommandations proposées sont les suivantes :

- Intégrer le volet migration au système de collecte de données spécifique à l'achat des biens immobiliers (nombre de migrants qui ont acheté des biens immobiliers, leurs valeurs, emplacement géographique...).
- Enrichir le débat et la réflexion publique sur des solutions durables d'hébergement des migrants.
- Sensibiliser les propriétaires marocains de logement pour faciliter l'accès des migrants au logement, soit via l'achat ou la location, et les informer sur les procédures administratives et juridiques à suivre.

- Renforcer les structures d'hébergement d'urgence pour les migrants les plus vulnérables qui sont en cours d'installation au Maroc, ou qui sont en situations particulières notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants...etc.
- Augmenter la disponibilité des hébergements temporaires protégés et adaptés (particulièrement pour les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés).
- Sensibiliser les banques afin de faciliter l'octroi des crédits de logement aux migrants en situation administrative régulière, remplissant les conditions d'éligibilité fixées par les banques.

### **Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire**

Le programme « Assistance sociale et humanitaire » vise à intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social et apporter une assistance judiciaire aux migrants et réfugiés.

Les objectifs spécifiques poursuivis pour ce programme sont les suivants :

- Apporter une assistance juridique aux immigrés (OSP 8).
- Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et développement social (OSP 9).

Ces objectifs sont répartis sur 5 actions.

#### **1. Activités et résultats 2017-2018**

Pour cette année, plusieurs efforts ont été fournis, par le MDCMREAM et ses partenaires, pour améliorer les conditions de vie des catégories vulnérables de migrants.

##### **a) L'assistance juridique**

Afin de garantir les droits des migrants à un accès effectif à la justice, le Ministère de la Justice a mis à la disposition des migrants une panoplie de services judiciaires, allant de la représentation par des avocats, l'aide des interprètes compétents jusqu'aux facilités d'accès aux autorités consulaires.

Ainsi, les migrants et les réfugiés bénéficient aujourd'hui des services de l'assistance judiciaire au même titre que les marocains.

Par ailleurs, le Ministère de la Justice travaille actuellement sur le développement d'une base de données pour le suivi des migrants victimes, afin d'avoir une meilleure visibilité sur la nature des dossiers, le nombre, la localisation... pour un suivi quotidien.

Dans le même sens, et dans le cadre du programme d'assistance juridique et d'accompagnement pour les réfugiés, le HCR intervient dans l'accompagnement juridique (dépôt de plainte), l'assistance pour l'obtention de documents civils ou administratifs, la représentation légale pour des affaires pénales, le suivi en cas d'arrestation, le conseil juridique et le placement de mineurs. 354 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié de cette assistance durant la période 2017-2018.

### *b) L'assistance sociale et humanitaire*

L'action humanitaire et sociale revêt une importance toute particulière en raison de la nature d'urgence des actions à mener et les conditions de vulnérabilité de la population cible visée.

Plusieurs migrants ont été assistés durant cette année : femmes, mineurs non accompagnés, enfants, personnes âgées, malades, personnes en situation d'handicap, victimes de traite...etc.

Dans ce sens, l'Entraide Nationale (EN) a procédé à la formation de ses assistants sociaux sur les questions de l'immigration et de l'asile pour améliorer la prise en charge de cette catégorie. Ainsi, 100 assistants sociaux ont été formés durant le premier semestre de 2018 contre 200 en 2017. En plus, 2525 migrants ont bénéficié du programme d'assistance sociale et humanitaire de l'EN sur la période 2017-2018.

Aussi, dans le cadre du projet « Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Libye et la Yemen », mené par l'OIM de concert avec le MDCMREAM, il a été mis en place trois fonds régionaux pour fournir de l'assistance médicale (traitement, médicaments, traduction, caravane médicale), l'assistance

humanitaire et un soutien psychosocial aux migrants vulnérables en cas de besoin. Pour le premier semestre de 2018, 62 migrants ont bénéficié d'une assistance médicale et humanitaire et on estime atteindre 2500 migrants vers la fin de 2018.

D'autres actions visant à octroyer un soutien financier aux organisations de la société civile qui travaillent dans le domaine de l'assistance et de la protection des migrants, en incluant l'hébergement d'urgence pour les adultes en situation de vulnérabilité, ont été menées par l'OIM dans le cadre du projet « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord ». Un partenariat d'une durée de six mois a été signé avec le Centre Culturel Africain (octobre 2017 - mars 2018) et qui sera reconduit jusqu'à décembre 2018 ainsi que d'autres partenariats sont en cours d'établissement pour couvrir d'autres villes du Maroc pour une période allant de six mois.

En effet, ces actions ont pu offrir l'assistance à 50 migrants adultes en situation de vulnérabilité pour des situations d'urgence : hébergement d'urgence, assistance médicale et psychosociale, prise en charge d'urgence...etc.

De son côté, le HCR a travaillé sur le renforcement des capacités des assistants sociaux de l'Entraide Nationale, à travers l'organisation d'ateliers à Oujda, Rabat, Tanger, Marrakech, Casablanca, Fès et Agadir, dont l'objectif étant de permettre aux assistants sociaux de se familiariser avec les différentes thématiques liées à la protection des droits des réfugiés. 90 personnes ont été formées en 2018 contre 225 en 2017.

Par ailleurs, le HCR continue à mettre en œuvre son programme d'assistance financière aux familles réfugiées les plus vulnérables. Ce qui a permis de faire bénéficier 1297 familles durant le premier semestre de 2018.

Concernant les formations sur la protection des victimes que le HCR organise pour les membres du groupe de travail protection (GTP), elles



visent l'élaboration d'un plan d'action conjoint pour l'identification et l'accompagnement des victimes de violences et de traite, ainsi que le renforcement des capacités des initiatives associatives (GTPs Oujda, Tanger et Casablanca). 830 personnes ont été formées durant la période 2017-2018 par le HCR et ses partenaires.

Pour ce qui est du renforcement de capacités pour améliorer l'accès des victimes de la traite y compris les victimes potentielles aux services de protection et d'assistances directe, l'OIM a mis en place un programme qui consiste à :

- offrir et gérer deux logements destinés aux bénéficiaires éligibles ;
- fournir des services d'assistance et de suivi psychosocial ;
- fournir des services d'assistance et suivi juridique ;
- organiser et animer des ateliers de sensibilisation et de prévention ;
- fournir des services d'intégration pour les migrants régularisés.

Ainsi, 31 migrants victimes de traite ont bénéficié de l'assistance sur la période 2017-2018.

Par ailleurs, le HCR a créé un fonds d'aide aux réfugiés victimes de la traite des êtres humains, qui a pour objectif d'octroyer une assistance financière mensuelle pour ces personnes et d'assurer leur accompagnement juridique et médical. 247 réfugiés et demandeurs d'asile victimes de traite ont été assistés durant la période 2017-2018.

Pour la catégorie des enfants migrants, cette année a connu le lancement de deux grands projets qui ont pour objectif principal d'améliorer la situation de cette catégorie sensible et vulnérable. Il s'agit du :

- projet « Hijra waHimaya - Promotion des droits des enfants migrants au Maroc », mené par l'UNICEF en partenariat avec le MDCMREAM qui a pour objectif de permettre aux enfants migrants, y compris les victimes de traite, de jouir de leurs droits conformément aux normes internationales.

- projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » mené par l’OIM en partenariat avec le MDCMREAM qui vise à renforcer les capacités des acteurs clés nationaux dans l’assistance, la protection des enfants migrants nationaux et étrangers non-accompagnés et séparés au Maroc et de favoriser la recherche et la coopération internationale entre les pays d’origine, de transit et de destination.

A cet effet, deux sessions de formation, destinées aux opérateurs et agents de terrain sur l’identification, l’assistance et la protection des enfants non-accompagnés et séparés au Maroc ont été réalisées à Rabat le 26 et 27 juin 2018 et à Fès le 28 et 29 juin 2018, ainsi qu’un guide sur la traite des enfants en cours de finalisation.

Finalement, à travers les conventions de partenariat entre le MDCMREAM et les associations, plusieurs actions à caractère humanitaire ont été réalisées, notamment à l’occasion de la troisième édition de la Semaine des Migrants au Maroc, organisée par le MDCMREAM du 12 au 20 décembre 2017. 870 migrants, dont 20 mineurs ont bénéficié de campagnes d’assistance humanitaire (distribution de couvertures, de vêtements, de denrées alimentaires, kits d’hygiène...etc) et des caravanes médicales ont été réalisées au niveau des différentes villes du Royaume : Rabat, Fès, Salé, Marrakech, Laayoune...etc.

## **2. Recommandations spécifiques 2018-2019**

Afin d’améliorer le programme « assistance sociale et humanitaire » il est recommandé de réaliser des actions concrètes sur le terrain, pour la période 2018-2019, notamment :

- améliorer le dispositif permanent d’assistante humanitaire existant ;
- renforcer l’intervention en urgence des associations partenaires à travers des conventions spécifiques comportant des actions de courtes durées ;
- consolider les partenariats avec les organismes internationaux

## Bilan programmatique d'étape

œuvrant dans le domaine social, afin de mieux assister les migrants vulnérables, et couvrir tout le territoire national ;

- intensifier l'action d'assistance humanitaire pendant les périodes d'hiver ;
- recourir aux nouvelles technologies de communication et d'information, afin de mettre en place un système d'information intégré permettant de centraliser les informations émanant des différentes représentations régionales des services sociaux.

# Formation professionnelle et emploi

L'intégration des migrants dans la société marocaine en leur facilitant l'accès, dans les mêmes conditions que les citoyens marocains, aux services de formation professionnelle et d'emploi, constitue l'un des piliers sur lesquels repose la nouvelle politique migratoire du Maroc. En effet, l'insertion socioprofessionnelle est unanimement reconnue comme un élément clé dans le processus d'intégration locale des migrant-e-s et des réfugié-e-s. Elle permet aux migrante-e-s et aux réfugié-e-s de vivre dans des conditions dignes et décentes, d'acquérir une autonomie économique et financière, et d'interagir avec la société d'accueil comme acteurs de la vie économique et sociale.

Le programme de formation professionnelle a pour objectif de permettre aux migrants régularisés et réfugiés de bénéficier des formations diplômantes ou qualifiantes selon leur profil et d'un accompagnement pour la validation de leur acquis professionnel ainsi que pour la réalisation de projets ou activités génératrices de revenus. Les objectifs poursuivis sont :

- Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle (OSP 10).
- Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés (OSP 11).

## 1. Activités et résultats 2017-2018

### *a) Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes de formation professionnelle et de reconnaissance des qualifications (Action 6.1)*

L'accès aux formations dispensées par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au même titre que les marocains

représente une réalisation importante affirmant le principe de l'égalité des chances entre marocains et étrangers.

Dans ce sens, des efforts soutenus de communication autour de l'ouverture de l'accès aux formations assurées par ces établissements au profit des migrants ont été réalisés avec l'appui des associations de la Société Civile et ce, à travers une série de séances d'information et de sensibilisation dans les villes de (Rabat, Salé, Casablanca, Témara et Oujda) et qui a connu la participation de plus de 300 migrants durant la période 2017-2018.

A ce titre, 54 migrants et réfugiés ont été inscrits à l'OFPPPT au titre de l'année 2017-2018, 401 migrants inscrits à l'Entraide Nationale dont 258 migrants dans les formations par apprentissage et 143 migrants dans les formations qualifiantes.

Par ailleurs, 218 réfugiés ont été référés par le HCR en partenariat avec l'AMAPPE vers les centres de l'OFPPPT et de l'Entraide Nationale, au titre de l'année 2017-2018.

Partant de l'importance du rôle des associations de la société civile en matière d'orientation et d'accompagnement des migrants et réfugiés, plusieurs projets soutenus par le MDCMREAM ont été menés avec des associations partenaires en vue d'assurer une formation professionnelle et un accompagnement au profit des migrants et réfugiés pour faciliter leur insertion dans le marché de l'emploi. Dans ce sens, 190 migrants et réfugiés ont suivi leur formation dans les domaines de l'agriculture, la pâtisserie, l'hôtellerie, l'informatique, la coiffure et l'esthétique au titre de l'année 2017-2018.

### ***b) Intégration de femmes migrantes dans les activités génératrices de revenus (AGR) (Action 6.2)***

La dimension genre a été intégrée dans l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Immigration et d'Asile (SNIA), qui a accordé une importance primordiale aux femmes migrantes, notamment au niveau des programmes sectoriels formation professionnelle et emploi, vu que

ces dernières constituent une part significative et croissante des migrants et que leur vulnérabilité et les risques qu'elles encourent en matière d'exploitation peuvent être accentués davantage en cas de manque d'accès aux services de base, notamment l'emploi.

Ainsi, des séances de communication et d'information au profit des migrantes ont été organisées dans les villes de Rabat, Casablanca et Oujda, au niveau des centres relevant de l'Entraide Nationale. Ce qui a permis d'aboutir à l'inscription de 128 migrantes au titre de l'année 2017-2018 dont 12 et 116 migrantes inscrites respectivement dans les formations par apprentissage et qualifiantes.

### *c) Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences (Action 6.3)*

L'insertion sur le marché du travail requiert généralement l'acquisition ou la valorisation d'un capital humain qu'un migrant ou un réfugié n'est pas toujours en mesure de réaliser facilement et par lui-même. De ce fait, la mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et des compétences est essentielle pour favoriser leur intégration au même titre que l'ouverture des droits et de l'accès aux services d'emploi et de formation professionnelle.

A cet égard, un dispositif d'évaluation des compétences en milieu professionnel (coiffure, mécanique, tôlier automobile, stewarding et femme de chambre) a été expérimenté au niveau des régions de Fès et Agadir, avec l'appui de la GIZ et du BIT durant la période 2017-2018. Les résultats de cette expérimentation permettront de finaliser le dispositif en vue de son utilisation par l'ANAPEC au profit des migrants et réfugiés.

Aussi, concernant l'établissement de bilan de compétences, une consultation a été lancée en octobre 2018 avec l'appui de la GIZ pour capitaliser sur l'expérience pilote menée fin décembre 2015 avec deux associations AMAPPE et INTENT au niveau de la région Rabat-Casablanca. Cette capitalisation permettrait d'adapter l'outil de bilan de compétences de concert avec les acteurs de la formation professionnelle

et de l'emploi et d'organiser par la suite, des sessions de formation au profit des associations afin d'améliorer leur intervention en matière d'intégration économiques des migrants et réfugiés.

Pour ce qui est du développement des acquis, des stages de perfectionnement au profit de 67 réfugiés bénéficiaires des formations par apprentissage ont été réalisés avec l'appui du HCR et l'association Marocaine pour la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE).

#### *d) Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés porteurs de projets (Action 6.4)*

Sur la base de plusieurs études réalisées sur les profils de migrants et leur employabilité, il ressort que l'auto-emploi est un axe prometteur de l'insertion professionnelle des migrant-e-s et des réfugié-e-s.

Dans le même sens, l'évolution du cadre juridique en matière d'accès des étrangers à l'emploi offre des perspectives pour les migrants et réfugiés, notamment en matière d'auto-emploi : accès des migrants au statut d'auto-entrepreneur, mise en application de la loi n°112-12 sur les coopératives qui a permis d'appliquer les procédures de création des coopératives aux étrangers au même titre que les Marocains.

Ainsi plusieurs sessions de sensibilisation et de formations sur l'entrepreneuriat ont été organisées en 2018 au profit des migrants et réfugiés :

- 300 réfugiés ont été sensibilisés dont 120 ont bénéficié des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion, organisés par l'AMAPPE avec l'appui du HCR.
- 30 femmes migrantes et réfugiées ont bénéficié du renforcement de capacités et des compétences axées, notamment sur l'entrepreneuriat féminine dans le cadre du projet « Faciliter l'autosuffisance des réfugiés urbains au Maroc par l'accès à l'emploi, le montage des activités génératrices de revenus et la promotion de la formation professionnelle » mise en œuvre par le HCR en partenariat avec le programme belgo marocain Minajliki, pour le soutien de l'entrepreneuriat féminin.

- ▶ 300 migrants sensibilisés sur l'auto génération de revenus et à l'auto entreprise dans le cadre du projet «Work 4 Intégration» mené par l'association italienne Soletterre en partenariat avec l'Entraide Nationale, Maroc-PME et l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) et avec l'appui de l'Union Européenne.

## 2. *Recommandations spécifiques 2018-2019*

Malgré les efforts entrepris, le nombre de migrants et de réfugiés ayant bénéficié d'une formation professionnelle et d'un accompagnement reste en deçà des attentes en raison des difficultés d'assiduités pour des motifs économiques et/ou de mobilité des personnes. Afin d'améliorer le programme « Formation professionnelle », il est recommandé de :

- ▶ Renforcer la communication et la vulgarisation des prestations offertes par les opérateurs de la formations professionnelle au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Développer de nouveaux partenariats pour diversifier les offres de formation et mettre en place des mécanismes d'accompagnement pour assurer un meilleur suivi des formations au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Renforcer les capacités des associations afin qu'elles puissent mieux orienter et accompagner les migrants et réfugiés dans les processus de validation des acquis et de formation professionnelle.
- ▶ Renforcer les dispositifs d'accueil et d'orientation existants afin d'améliorer la prise en charge des migrants et le référencement vers la formation professionnelle.

### **Programme 7 : Emploi**

L'objectif ultime du programme « Emploi » est de garantir une vie honorable et digne aux migrants régularisés et réfugiés en leur assurant un accès équitable au marché de l'emploi.



Ce programme vise à faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, aux programmes d'aide à l'emploi et l'auto-emploi, et à promouvoir l'équité dans le travail au sein des entreprises. Trois objectifs spécifiques lui ont été assignés:

- Faciliter l'accès des immigrés réguliers à l'emploi (OSP 12).
- Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers (OSP 13).
- Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre (OSP 14).

## 1. Activités et résultats 2017-2018

### *a) Faciliter un accès équitable des immigrés réguliers et des réfugiés à l'emploi (Actions 7.1, 7.2 et 7.3)*

Afin de permettre l'accès des immigrés, au même titre que les marocains, aux services de recherches d'emploi de l'ANAPEC, les prestations de l'ANAPEC ont été étendu à travers 6 nouvelles agences (Dakhla, Casablanca la Resistance, Rabat centre, Inezghan Ait Melloul, Agadir, Marrakech Enakhil) au profit des migrants régularisés et des réfugiés à partir de 20 Juin 2017.

Des efforts ont été entrepris pour améliorer l'accessibilité des services de l'ANAPEC au profit des migrants et réfugiés, notamment le développement de l'application mobile « Welcome ANAPEC » et l'actualisation du site Web de l'ANAPEC pour renforcer davantage la communication et l'information sur les prestations y afférentes. Ainsi, durant la période 2015-2018, 717 migrants ont bénéficié des ateliers de recherche d'emploi- 549 entretiens de positionnement -607 migrants ont postulé aux offres d'emploi de l'ANAPEC - 49 migrants ont été insérés dans le marché de l'emploi, dont 32 sous contrat d'insertion.

Dans le même sens, 38 réfugiés ont été insérés dans le marché de l'emploi dans le cadre du programme d'autosuffisance des réfugiés par l'insertion professionnelle mis en œuvre par l'AMAPPE avec l'appui du HCR.

Des formations ont également été réalisées par l'ANAPEC à travers l'appel à inscription à de formations qualifiantes pour l'exercice 2018, pour développer les compétences demandées par les entreprises, permettant aux jeunes migrants diplômés en difficulté d'insertion, d'adapter leur profil aux besoins du marché de l'emploi et faciliter par conséquence leur insertion dans la vie active.

Par ailleurs, des mesures ont été déployées afin de faciliter la procédure d'octroi du visa des contrats de travail pour les étrangers en général et les migrants régularisés en particulier, notamment la mise en place d'une ligne Taechir et 6 guichets de proximité dans plusieurs villes (Casablanca, Marrakech et Agadir, Fès et Tanger). Ce qui a permis de viser 203 contrats de travail pour migrants régularisés à la date du mois d'octobre 2018 (78 femmes et 125 hommes) dont 61 en renouvellement. Aussi, la réduction du délai de délivrance de l'attestation d'activités par l'ANAPEC de 30 jours à 48h pour l'octroi du visa pour les postes de responsabilités et les profils rares a permis d'enregistrer 903 attestations d'activité (hors renouvellement) et ce, durant la période janvier - octobre 2018.

Pour ce qui de la sensibilisation du secteur privé quant au recrutement des migrants et réfugiés, une rencontre sur la diversité culturelle et la performance des entreprises », a été organisée par le Ministère délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc avec l'appui technique de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le 21 février 2018 à Casablanca. L'objectif de cette rencontre était d'échanger autour du concept de la gestion de la diversité culturelle au sein des entreprises et l'importance de valoriser cette diversité dans l'environnement de travail et ce, sur la base de la présentation du guide sur l'intégration de la diversité culturelle dans les pratiques de l'entreprise, élaboré de concert avec la CGEM ainsi que des témoignages de certaines entreprises en la matière. Cette rencontre a été également une opportunité pour présenter le manuel pratique pour recruter dans la légalité un salarié étranger au Maroc, établi en partenariat avec le

Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle et la CGEM et qui est destiné aux entreprises.

Dans le même sens, une convention cadre a été signée le 18 mai 2018, entre le MDCMREAM, la CGEM et le HCR visant la mise en place de mécanismes pour faciliter l'insertion économique des réfugiés au Maroc.

Aussi, des sessions de sensibilisation au profit de 36 entreprises ont été organisées par le HCR entre 2017 et le premier semestre de 2018 sur les droits des réfugiés en matière de travail.

### ***b) Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers et les réfugiés (Action 7.4)***

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des migrants régularisés dans le marché du travail à travers l'auto-emploi et la création d'entreprise, 17 migrants ont été accompagnés par l'ANAPEC pour obtenir le statut d'auto-entrepreneur durant la période 2017-2018 et 38 microprojets ont été subventionnés au profit de 57 réfugiés dans le cadre du programme d'appui à la création et au développement de projets d'entrepreneuriat et de coopératives pour les réfugiés au Maroc mis en œuvre par l'AMAPPE et le HCR avec le soutien financier de l'Union Européenne.

Par ailleurs, un atelier de restitution de l'étude sur l'insertion professionnelle des migrants dans le marché du travail au Maroc, à travers l'auto-emploi et la création d'entreprises, réalisée dans le cadre du projet Sharaka avec l'appui de l'Union Européenne a été organisée, le 15 novembre 2017. Cette étude a recommandé la prise en compte du projet de vie du migrant et de son capital d'expérience, d'où la nécessité d'adopter une approche individualisée et l'orientation vers le dispositif d'insertion professionnelle adéquat. La mise en œuvre d'un programme pilote d'insertion professionnelle des migrants régularisés par l'auto-emploi a été proposée comme un levier efficace pour mobiliser et coordonner les bonnes volontés manifestées auprès des acteurs concernés.

Afin d'appuyer toutes ces initiatives et dans le cadre de la coopération marocco belge, le projet Amuddu a été lancé en 2017 et qui a pour

objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc.

Pour cette année, plusieurs activités ont eu lieu, à savoir l'établissement de la planification opérationnelle 2018-2019 avec l'Entraide Nationale et l'ANAPEC, l'organisation d'un atelier de présentation de l'intervention du projet au profit des cadres des agences ANAPEC dans les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kenitra, en octobre 2018 ainsi que la réalisation de l'étude de lignes de base pour l'identification des valeurs initiales et des cibles à atteindre par le projet en octobre 2018 (en cours de validation).

## **2. Recommandations spécifiques 2018-2019**

En dépit des efforts déployés, le nombre de migrants et réfugiés insérés dans le marché de l'emploi notamment à travers les dispositifs de l'ANAPEC ainsi que l'accompagnement, le financement des projets et le suivi post création restent encore très limités. De ce fait, les recommandations proposées consistent à :

- ▶ étudier la possibilité de la généralisation des prestations de l'ANAPEC au profit des migrants et réfugiés au niveau du réseau des agences de l'ANAPEC ;
- ▶ renforcer les compétences des services de l'ANAPEC, notamment concernant l'auto-emploi ;
- ▶ mobiliser et sensibiliser les institutions de micro crédit pour le financement des activités génératrices de revenus et la création des entreprises par les migrants et les réfugiés ;
- ▶ renforcer la communication pour sensibiliser et mobiliser le secteur privé au sujet de l'emploi salarié des migrants et des réfugiés.



## 2. Bilan programmatique d'étape

### Programmes transverses

---

- ▶ Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains
- 

- ▶ Coopération et partenariats internationaux
- 

- ▶ Cadre réglementaire et conventionnel
- 

- ▶ Gouvernance et communication



# Programmes transverses

## Programme 8 : Gestion des flux et la lutte contre la traite des êtres humains

Ce programme vient en réponse à l'un des quatre objectifs stratégiques de la SNIA : « Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme ». Il vise à renforcer la gestion des frontières afin de limiter les flux d'immigrés irréguliers et de lutter contre la traite des êtres humains. Il porte également sur la maîtrise du nombre d'immigrés irréguliers présents sur le territoire, soit par la régularisation soit par l'aide au retour.

Ce programme se compose principalement de deux objectifs spécifiques, répartis sur 6 actions :

- maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste et respectueuse des droits de l'homme (OSP 15) ;
- lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic (OSP 16).

### 1. Activités et résultats 2017-2018

#### a) Renforcement de la gestion intégrée des frontières (Actions 8.1 et 8.2)

Le travail fait par le Maroc dans le domaine de la gestion des flux migratoire reste un modèle intéressant dans le bassin méditerranéen. Sa position géostratégique de relais entre deux Continents, l'Afrique et l'Europe, a contribué à créer un panorama migratoire caractérisé par la complexité. Ce qui représente un défi que le Maroc a su relevé grâce à son engagement à traiter la question migratoire dans un esprit humaniste, respectueux des droits de l'homme et basé sur la coopération avec les pays voisins. Ainsi, le Ministère de l'Intérieur, veille à assurer un suivi continue et coordonné, notamment en matière de gestion des flux migratoires.



A ce titre, la surveillance des frontières du Royaume a été renforcée par des ressources humaines, matérielles et technologiques, à travers l'installation de plusieurs dispositifs technologiques notamment des outils de reconnaissance faciale, implantation de caméras de haute technologie tout au long des frontières, matériels de détection de documents falsifiés ainsi que la mobilisation des équipes sur l'ensemble des lignes frontalières terrestres et maritimes.

Ces activités ont permis d'intercepter plusieurs tentatives de départs clandestins, et des centaines de réseaux de trafic des migrants et de traite des personnes ont été démantelés. En 2018, 68.000 tentatives de migration ont été aussi avortées et 122 réseaux de trafic démantelés.

En ce qui concerne le renforcement du dispositif d'assistance humanitaire pour les migrants, notamment les victimes des réseaux démantelés, ces dernières sont orientées vers les centres hospitaliers avec l'appui des associations locales partenaires du MDCMREAM oeuvrant dans le domaine de l'assistance humanitaire.

### ***b) Conduite de l'opération exceptionnelle de régularisation***

En décembre 2014, les autorités marocaines ont initié pour la 1<sup>ère</sup> fois une première opération exceptionnelle de régularisation des étrangers en situation illégale au Maroc afin d'assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une approche humaniste.

Ce processus a permis de régulariser 23.096 migrants sur 27.649 provenant, de la Syrie, Sénégal, la République Démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, ... et dont 44% sont des femmes migrantes.

Cette première phase de régularisation a été suivie, suite aux Hautes Instructions Royales, d'une deuxième phase de régularisation des personnes en situation irrégulière au Maroc, initiée le 15 décembre 2016 et qui a été clôturée fin décembre 2017. Cette deuxième campagne, a connu le dépôt de 28.400 demandes de régularisation et plus de 20.000 demandes ont été acceptées jusqu'au fin octobre 2018, dont 48% sont

des femmes et ce, en attente de l'examen des autres demandes de régularisation par la Commission Nationale de Recours.

Rappelons qu'en mars 2018, cette commission a tenu sa deuxième réunion, sous la présidence du CNDH, en présence des représentants du Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Ministère de la Santé, Ministère d'État chargé des Droits de l'Homme, Ministère Délégué chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, en plus des représentants des associations de la société civile, notamment celles des migrants.

### **Communiqué du CNDH**

Dans le cadre de la deuxième opération de régularisation des étrangers en situation administrative irrégulière, la Commission nationale de suivi et de recours, présidée par M. Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), a tenu sa deuxième réunion le 27 mars 2018 au siège du CNDH. Cette réunion a eu lieu en présence des représentants des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la migration, de la Santé, du ministère d'État aux droits de l'Homme et de 9 membres de la Commission représentant la société civile, dont des associations de migrants.

Pour rappel, la Commission nationale de suivi et de recours a pour mission de statuer, sur la base des Orientations de Sa Majesté le Roi, sur les demandes non satisfaites au niveau des commissions préfectorales et provinciales de régularisation.

A cet égard, 28.400 dossiers de régularisation représentant 113 nationalités, ont été déposés entre le 15 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'opération, au niveau de 83 préfectures et provinces.

Par ailleurs, dans le cadre de la philosophie pleinement humaniste de cette opération de régularisation et suite aux concertations entre le CNDH et les partenaires concernés, il a été décidé d'assouplir les critères d'éligibilité pour élargir le contingent des étrangers bénéficiaires de la régularisation.

Ainsi, et outre les personnes régularisées au niveau des commissions préfectorales et provinciales, les catégories suivantes d'étrangers vont bénéficier de l'opération de régularisation exceptionnelle, à savoir :

Les femmes et leurs enfants, indépendamment des critères initiaux de la circulaire; Les mineur-e-s non accompagné-e-s ;

Les étrangers pouvant justifier d'une activité professionnelle, mais démunis de contrat de travail ;

Les étrangers conjoints de ressortissant-e-s marocain-e-s ou d'étrangers en situation administrative régulière, sans critère de durée de mariage ;

Les étrangers n'ayant pas pu prouver 5 ans de résidence au Maroc mais qui disposent d'un niveau d'instruction équivalent au collège.

Il est à rappeler que la première opération exceptionnelle de régularisation du séjour des étrangers réalisée en 2014 avait permis de donner une issue favorable aux demandes de 23.096 personnes. Les décisions de la Commission de recours de ce mardi 27 mars 2018 devraient permettre d'atteindre des taux similaires de satisfaction.

En fin de réunion, le président de la Commission a souligné le caractère pionnier de cette opération de régularisation, lancée à l'initiative de Sa Majesté le Roi, qui a été notamment marquée par la présence de la société civile dans les commissions provinciales et la Commission de recours. Il a aussi salué l'implication et l'esprit de dialogue de tous les membres de la Commission, dont le mandat arrive à terme aujourd'hui même.

*Source : Site web du Conseil National des Droits de l'homme-*

La régularisation des personnes en situation de séjour irrégulier permettrait aux intéressés de jouir de leurs droits et opportunités d'intégration dans la société marocaine, offertes dans le cadre de la nouvelle Politique Nationale d'Immigration et d'Asile.

### ***c) Le retour volontaire pour les migrants en situation irrégulière (OSP 15 et Ation 8.5)***

Le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire et de réintégration mis en place par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'OIM permet d'apporter aux personnes souhaitant retourner à leur pays d'origine en leur offrant des conditions de retour et de réintégration décentes.

### **Aperçu Historique du dispositif du retour volontaire au Maroc et de réinsertion des migrants dans leurs pays d'origine :**

Avant la signature de l'accord de siège, à Genève, le 22 février 2005, ratifié en juin 2006 pour la mise à disposition de l'OIM d'une représentation au Maroc, le pays s'engageait avec ses propres moyens à procéder au retour volontaire des migrants en situation irrégulière vers leurs pays d'origine. C'est à partir de la signature d'un mémorandum d'entente entre le Maroc et l'OIM, le 11 juin 2007, que cette dernière a été chargée de mettre en œuvre le programme de retour volontaire et de réintégration de concert avec le Ministère de l'Intérieur.

Suite à une bonne collaboration entre le Maroc et l'OIM, le Ministère de l'Intérieur a procédé à la signature de trois amendements du mémorandum d'entente du 11 juin 2007. Les trois avenants signés les 28 février 2014, 01 juin 2015 et 04 mai 2016 consistaient respectivement au financement par le Ministère de l'Intérieur du coût de transport aérien pour 1000, 1500 et 3000 candidats éligibles au retour volontaire. Le dernier avenant est en cours de réalisation. En parallèle, l'OIM assure l'assistance pré-départ, l'aide financière et le suivi de la réintégration des bénéficiaires.

### **Présentation du dispositif de retour volontaire :**

Le dispositif du retour volontaire et de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine comporte 3 phases importantes, à savoir : l'assistance des candidats au pré-départ (soutien psychosocial, distribution de kits alimentaires, soins de santé...), la préparation du départ des bénéficiaires du retour volontaire (orientation professionnelle, aide financière) et l'accompagnement à la réintégration des migrants retournés dans leurs pays d'origine.

### **Migrants concernés par le retour volontaire au Maroc :**

- Les migrants ayant des problèmes de santé.
- Les victimes de la traite des êtres humains.
- Les femmes enceintes.

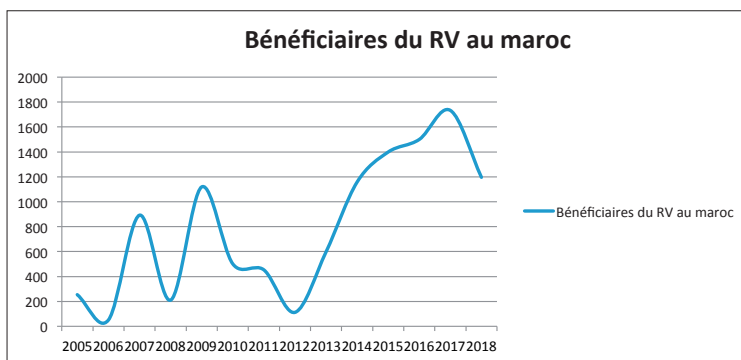
## ► Bilan programmatique d'étape

- Les familles monoparentales (père ou mère rentrant seul(e) avec ses enfants).
- Les personnes âgées (50 ans et plus).
- Les mineurs/ les mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Depuis la mise en place de ce dispositif, le nombre total des bénéficiaires du retour volontaire est de l'ordre de 11175 dont 1196 personnes en 2018.

L'évolution du nombre de bénéficiaires est présenté comme suit :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Migrants bénéficiaires	254	51	892	210	1119	501	453	112	597	1158	1399	1500	1733	1196	11.175



Source : OIM Maroc

Les ressortissants des pays de la CEDEAO représentent plus que 84 %, soit 897 retournés. Les principaux pays d'origine des retournés sont la Guinée (352), le Sénégal (216) et la Côte d'Ivoire (200).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de financement du programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires du Royaume signée entre le Maroc et la Délégation de l'Union Européenne, le 19 décembre 2017, un sous-comité sur le retour volontaire a été

créée à l'issu de la tenue de la 10<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage de la SNIA. Il est composé des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale, du Ministère de la Famille, de la solidarité, de l'Egalité et du Développement Solidaire, de l'Entraide Nationale et de l'OIM. Il a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme du retour volontaire et de la réintégration et de proposer des recommandations pour l'améliorer. A ce titre, trois réunions de ce sous comité ont été organisées durant la période juin- novembre 2018 et qui se sont focalisées principalement sur l'établissement d'un canevas harmonisé pour le recueil des données afférentes au retour volontaire et à la réintégration des bénéficiaires dans leur pays d'origine.

***d) Lutte contre la traite des êtres humains et renforcement des connaissances des services de sécurité marocains. (OSP 16 et Action 8.6)***

L'adoption de la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains a marqué la volonté du pays à institutionnaliser ses efforts en la matière. Cette volonté s'est confirmée davantage par l'adoption et la publication du décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains (articles 6 et 7 de la loi 27-14) au bulletin officiel, le 19 juillet 2018.

En termes opérationnel, les forces de l'ordre continuent habituellement leurs efforts et interventions en matière de lutte contre la traite à l'égard des migrants au Maroc, notamment au niveau des zones frontalières. De même, des sessions de formations (formation initiale et continue) sont dispensées en leur faveur, ayant trait aux sujets liés à la lutte contre des êtres humains, l'identification et le référencement des victimes de traite des êtres humains ainsi que celle potentiellement victimes.

Par ailleurs, depuis la mise en application de la loi 27-14 relative à la traite des êtres humains, 21 actions en justice ont été enregistrées devant les tribunaux spécialisés, concernant des crimes de prostitution (22 victimes), de travail forcé (1 cas), de mendicité (18 victimes) et 42 personnes ont été

déférées devant la justice et ce, pendant la période 2017-2018. Toutes les victimes sont des mineurs de nationalité marocaine (15 sur 16). En ce qui concerne le trafic de migrants, 122 réseaux de trafic ont été démantelés par les services de sécurité du Royaume en 2018.

## 2. *Recommandations spécifiques 2018-2019*

Il est primordiale de garantir une continuité des mesures déjà entreprises en mettant l'accent sur le renforcement de l'intervention en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Pour ce qui est du volet relatif au retour volontaire, il est recommandé de renforcer davantage les phases pré-départ et de réintégration et de favoriser la coopération avec les pays d'origine.

Aussi, faut-il signaler l'importance d'assurer une actualisation des données relatives aux migrants régularisés pendant les deux phases (2014 et 2016), afin de permettre d'avoir une meilleure visibilité par rapport à cette population et de mieux orienter les programmes d'intégration qui leur sont dédiés.

### **Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux**

le programme «Coopération et partenariats internationaux» vise à développer des partenariats internationaux dans la prise en charge des questions migratoires.

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire, le Maroc travaille en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux et s'efforce de développer des cadres de coopération aux niveaux régional et international afin de créer un cadre mutuel d'échanges et d'action sur les questions migratoires.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme sont les suivants :

- Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (OSP 17).
- Promouvoir le co-développement (OSP 18).

- Promouvoir la coopération scientifique et technique (OSP 19).

Ces objectifs sont répartis sur 5 actions.

## 1. Activités et résultats 2017-2018

Convaincu du principe de la responsabilité partagée pour la gestion des migratoire, le Maroc veille à l'implication au delà des acteurs nationaux, les partenaires internationaux, tels que les agences onusienne et les partenaires techniques et financiers.

A cet effet, la coopération internationale en matière de migration intervient dans l'ensemble des programmes sectoriels de la SNIA. D'où la nécessité de renforcer sa gouvernance. Ainsi, depuis 2018, les partenaires internationaux participent aux réunions mensuelles des comités programmes de la SNIA afin de permettre d'établir la mise en cohérence et les synergies entre les différents projets de coopération.

*a) Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée*

### **Le Partenariat avec l'Union Européenne**

En raison de l'importance des questions migratoires au niveau du bassin euro-méditerranéen, l'Union européenne est un partenaire stratégique du Maroc. Ainsi plusieurs projets et programmes ont été menées conjointement permettant d'accompagner la mise en oeuvre des politiques migratoires du Maroc.

Ainsi, un programme d'appui aux politiques migratoires du Royaume a été mis en place pour un montant de 35 millions d'euros pour soutenir le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de ses politiques et stratégies en matière de migration, à travers le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, via un appui budgétaire. Dans cette logique, le programme s'articule autour de quatre grands axes:

- Le renforcement des fondements législatifs et institutionnels des politiques migratoires.



## ► Bilan programmatique d'étape

- Le renforcement des connaissances et des outils de production de connaissances sur les questions migratoires.
- l'opérationnalisation des politiques migratoires dans les secteurs de l'assistance sociale, et de l'emploi.
- le renforcement du dispositif national de retour volontaire du Maroc vers les pays d'origine.

Ce programme comprend une aide complémentaire pour un montant de 7 millions et qui concerne :

- Une composante appui institutionnel mise en œuvre par Expertise France pour accompagner le MDCMREAM dans la réalisation de ses fonctions de planification et de gestion des politiques migratoires, à travers la mise en place d'une programmation budgétaire triennale et le développement d'une gestion axée sur la performance de la SNIA.
- Une composante assistance sociale et retour volontaire mise en œuvre par l'AECID visant à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour soutenir l'accompagnement des migrants vulnérables en vue de renforcer leur réintégration dans leur pays d'origine.
- Une composante protection, mise en œuvre par l'UNICEF, visant à renforcer la protection et la prise en charge des mineurs non accompagnés en s'assurant qu'ils aient accès à une éducation de qualité, à des soins de santé et à une prise en charge sociale et judiciaire appropriées.
- Une composante connaissance en cours de définition pour soutenir la mise en place de système d'information intégré sur la migration.

A ce programme, s'ajoute d'autres projets concernant l'insertion socio-économique des migrants, la protection et résilience des migrants et qui sont en cours de réalisation.

Ainsi, trois projet complémentaires, IDMAJE, Work4Integration Maroc, ainsi que le projet d'appui à l'entrepreneuriat des réfugiés, visant à renfor-

cer l'insertion socioprofessionnelle des migrants et des réfugiés au niveau des différentes villes du Royaume sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, trois projets, Empowerment juridique des personnes migrantes, Vivre ensemble sans discrimination, et coopération Sud-Sud ont été approuvés dans le cadre du Fonds fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique.

Enfin, l'Union européenne finance un ensemble d'initiatives sous régionales et internationales dont le Maroc est bénéficiaire et qui concerne aussi bien la promotion d'une approche globale et partagée des questions migratoires, la protection des demandeurs d'asiles, la lutte contre la traite des êtres humains et la lutte contre le trafic illicite de migrants.

D'autres projets sont également en cours de préparation dans le domaine de la migration légale et de la territorialisation des politiques migratoires marocaines.

### ***Coopération avec les agences des Nations Unies***

Depuis son adoption en 2014, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a bénéficié d'un appui et d'une assistance continue de la part des organisations des Nations Unies au Maroc, que ce soit en matière de mise en place de programmes et de projets ou d'accompagnement des initiatives.

#### **► *Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)***

L'Organisation Internationale pour les Migrations appuie le Maroc dans la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets aux niveaux national, régional et local. Les thématiques traitées concernent des sujets divers comme la gouvernance territoriale, l'insertion professionnelle des migrants, l'appui au retour volontaire, la santé, l'assistance sociale ...etc.

En matière d'intégration de la composante migration dans les politiques publiques, l'OIM en partenariat avec le MDCMREAM a mené au cours de la période 2017-2018 l'évaluation de son programme globale Migration

Mainstreaming. Les leçons tirées ont été partagées avec une soixantaine de participants (institutions publiques, services déconcentrés, OSC, partenaires internationaux), lors de l'événement final organisé le 26 janvier 2018 à Rabat. Pour Rappel, un plan national et régional « Santé des Migrants » a été élaboré dans le cadre de ce programme conjoint (MDCMREAM,OIM et PNUD). Aussi, un document stratégique pour appuyer l'Entraide Nationale dans l'intégration de la migration dans son intervention a été élaboré.

En appui à la territorialisation de la SNIA, le projet INDIMAJ Oriental mis en oeuvre par l'OIM, de concert avec le MDCMREAM a pu accompagner le Conseil Régional de l'Oriental dans la prise en compte de la composante migratoire dans ses plans de développement. Une étude sur les possibilités de contribution des régions en matière de gestion migratoire a été réalisée. De même, un atelier interrégional sur les bonnes pratiques en matière de gestion migratoire a été organisé à Rabat en Avril 2018.

L'OIM appuie plusieurs autres initiatives relatives à d'autres thématiques, qui sont mentionnées avec plus de détails au niveau du bilan des programmes sectoriels de la SNIA.

### ► ***Le Haut-Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés (HCR)***

Depuis la mise en place de la SNIA, le HCR s'est engagé à favoriser la prise en charge ds réfugiés et demandeurs d'asile , soutenir leur référencement vers les services publics en vue de contribuer à garantir une transition harmonieuse vers la mise en place d'un système national d'asile.

Dans ce sens, le HCR continue à mener les activités d'enregistrement de nouvelles demandes d'asile, les entretiens de détermination du statut de réfugié ainsi que le référencement vers le bureau des réfugiés et Apatrides (BRA) relevant Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale pour décider de l'octroi du statut de réfugié.

De même, le HCR poursuit ses programmes d'appui à l'intégration locale et à la protection, notamment à travers les programmes d'assistance

sociale et de renforcement des services communautaires pour les Réfugiés Urbains au Maroc, l'aide d'urgence au logement et l'appui à l'accès aux services de santé, éducation, formation professionnelle et emploi.

Plus de détails relatifs à ces activités sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels de la SNIA.

### ► **L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)**

L'ONUDC appuie le Maroc dans la mise en place d'un cadre institutionnel et d'une réponse adaptée en matière de lutte contre la traite des êtres humains, à travers deux initiatives :

1. « GLO.ACT » : Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Ce programme conjoint de 11 millions d'euros est financé par l'Union Européenne et l'ONUDC. Il est mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) dans 13 pays en Afrique, Asie, Europe de l'Est et Amérique latine, en incluant le Maroc. GLO. ACT appuie la conception et la mise œuvre des stratégies et plans nationaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants, en se basant sur une approche intégrant la prévention, la protection, les poursuites judiciaires ainsi que les partenariats. A cet effet, un atelier sous-régional sur le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, a été organisé à Niamey (Niger), du 16 au 18 Avril 2018. Ont pris part à cette rencontre 38 représentants des différents départements ministériels, sécuritaires et de la société civile des pays du Mali, du Royaume du Maroc et du Niger.

2. Programme « J/TP » (office to monitor and combat trafficking in persons), portant sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de l'identification et de l'assistance des victimes de la traite des êtres humains. A cet effet, des sessions de formation ont été dispensées au profit des bénéficiaires sur des thèmes liés à la définition du cadre juridique, conventionnel et conceptuel relatif

à la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la présentation d'expériences internationales d'associations actives dans ce domaine. Ces sessions ont ciblé durant la période octobre 2017- avril 2018, cinq villes du Royaume : Rabat Casablanca, Fès, Marrakech et Agadir et ont connu la participation de plus de 100 personnes.

► **Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

La protection des enfants mineurs représente un axe d'intervention très important dans la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. L'UNICEF s'active dans ce sens à travers plusieurs interventions, notamment le projet «Hijra wa Himaya» Promotion des droits des enfants migrants au Maroc qui a été lancé, le 21 juin 2018. Ainsi, la contribution du projet va permettre, entre autres, de :

- Renforcer les mesures ciblant la protection, la sauvegarde et la promotion des droits des enfants.
- Disposer des services de prise en charge conforme aux standards minimas, notamment pour les enfants victimes de violence et de traite ou à risque de l'être.

Le projet cible les enfants migrants au Maroc (estimés à 10% de la population migrante, dont 35% sont des filles) et prévoit de faire bénéficier 2.000 enfants migrants accompagnés et non accompagnés - dont notamment les victimes de traite, des services qui seront renforcés au niveau des régions cibles: l'Oriental et Tanger, Tétouan et Al Hoceima. Le projet prévoit aussi des actions directes de renforcement qui vont concerner les assistants sociaux, les professionnels de santé, les enseignants, les agents de la sûreté, les professionnels de la justice et les acteurs de la société civile.

► **Programme conjoint d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) (2017-2021)**

Le Système des Nations Unies au Maroc et le Ministère Délégué chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration ont signé, en septembre 2016 à Rabat, un programme conjoint en appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) avec les représentants des agences participant au programme : OIM, OIT, UNHCR, ONU Femmes, ONUSIDA, PNUD, UNESCO et UNFPA.

L'objectif de ce programme est de répondre aux besoins exprimés par le Ministère MDCMREAM dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIA, pour la période 2017-2021.

Dans l'objectif d'établir plus de convergence et de coordination entre l'ensemble des agences des Nations Unies au Maroc, les projets identifiés ont été révisés de concert avec les partenaires du programme conjoint afin de déployer au mieux les efforts pour mobiliser le financement à l'horizon 2021. Au niveau opérationnel, le Groupe Thématique Migration (GTM) et le MDCMREAM ont organisé conjointement des réunions thématiques, dans l'objectif d'actualisation et de priorisation des actions identifiées.

Par ailleurs, lors de la tenue de la réunion du Comité de Pilotage en date du 14 juin 2018, il a été convenu d'impliquer d'autres agences des Nations Unies, notamment l'UNICEF et l'OMS.

## **La Coopération Technique et Financière**

► **La coopération technique Belge ENABEL**

ENABEL participe à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc à travers le projet Amuddu, qui a pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc. Le projet vise les activités suivantes :

- Des actions de sensibilisation et de formation des assistants sociaux des formateurs de la formation professionnelle de l'Entraide Nationale ainsi que des conseillers en emploi et en entrepreneuriat de l'ANAPEC.

## ► Bilan programmatique d'étape

- Assistance à l'Entraide Nationale et à l'ANAPEC en vue d'adapter leur offre de services et leur communication aux spécificités de la population migrante.
- Un soutien financier pour faciliter l'accès des migrants à la formation professionnelle et aux dispositifs d'accompagnement à l'auto-emploi;
- Sensibilisation du secteur privé et facilitation de l'intégration économique des migrants, notamment via des mesures d'incitation.
- Renforcement de la coordination et le suivi au sein du Comité Programme 3 de la SNIA (formation professionnelle et emploi).

Pour cette année, plusieurs réalisations ont eu lieu et qui sont mentionnées dans le bilan du programme «Formation professionnelle et emploi».

### ► **Agence de la Coopération Allemande (GIZ)**

La GIZ appuie la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Immigration et d'asile à travers la mise en œuvre de:

- deux projets RECOMIG et RECOA, qui visent respectivement le renforcement de capacités de 10 communes partenaires et la mise en place de projets pilotes d'intégration aux niveaux régional et local.
- projet « Partenariat germano-marocain pour l'asile et la protection internationale des réfugiés » pour le soutien à la mise en place d'un système national d'asile.

Au cours de cette année, dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs territoriaux, un «exercice de simulation » sur la thématique de l'intégration au niveau local a été conçu et testé auprès des acteurs territoriaux, du secteur public et des associations de la société civile, lors des sessions de formation organisées à cet effet. L'objectif étant d'acquérir des connaissances sur la migration, d'analyser les intérêts des acteurs politiques sur la question et de se familiariser avec des outils de planification et de prise de décision au niveau local. De même, deux voyages d'études en Allemagne ont été organisés en faveur des acteurs locaux, en plus

de l'organisation d'une conférence de réseautage au Maroc en vue de présenter, discuter et capitaliser les résultats atteints. Enfin, force est de signaler la signature de la convention tripartite, MDCMREAM, ENSA et GIZ, ayant pour objectif d'assurer l'intégration de la composante migration au niveau des formations dispensées par l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA).

En octobre 2018, un séminaire a été organisé à Rabat. L'objectif était d'offrir un espace d'échange aux parties prenantes de la migration au Maroc, à différents échelons territoriaux (local, régional, central). Cette rencontre a permis l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, d'apprentissage, de recherche de solutions efficaces aux potentiels défis migratoires, mais surtout en termes d'amélioration de la coordination et de la coopération entre les différents niveaux d'intervention.

Dans le cadre du projet « Partenariat germano-marocain pour l'asile et la protection internationale des réfugiés », plusieurs activités de renforcement de capacités et de mise en réseau des acteurs institutionnels et de la société civile dans le domaine de l'asile ont eu lieu durant la période 2017-2018, notamment la formation des attachés de justice et des magistrats, de l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM) en matière de droit international des réfugiés. Pour rappel en vue d'assurer la durabilité de ces formations, un manuel de formation des formateurs a été élaboré dans ce sens.

### ► **Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID)**

L'AECID mène plusieurs programmes et projets en appui à la SNIA, notamment :

- Le programme « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabetisation du Royaume du Maroc » financé par l'UE. Ce programme consiste, en premier lieu, en la mise en place d'une formation spécifique pour l'assistance aux migrants vulnérables au profit de 12 points focaux migration



de l'Entraide Nationale, et la réalisation des études pour faciliter l'alphabétisation des migrants et des MRE et ce, de concert avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme.

- Le programme « Vivre ensemble sans discrimination » (Fonds Fiduciaire de l'UE), a démarré ses actions en 2018. A cet effet, des études du cadre normative, sur l'identification des messages dans les médias et de la perception autour la question de la prévention du racisme et la xénophobie envers la population migrante sont en cours d'élaboration. Des actions de formation seront programmées en 2019 de concert avec le CNDH.

### *b) Promouvoir le co-développement*

Le Maroc a su asseoir les bases d'une coopération sud-sud efficace, à travers son ouverture à son espace continentale, marquée par un grand nombre d'initiatives Royales dans les pays de l'Afrique, où plusieurs accords de coopération ont été signés.

Par ailleurs, le Maroc se positionne davantage comme un modèle de pays du Sud ayant réussi à mettre en place une politique migratoire globale, basée sur le respect des droits de l'homme et visant l'intégration des migrants et ayant une longue expérience en matière de gestion des affaires de la Diaspora. De plus, le Maroc a été chargé d'assurer la coordination des affaires de la migration au sein de l'Union Africaine.

Ainsi, des initiatives sont en cours de mise en place, notamment avec la coopération allemande GIZ pour identifier des projets pilotes favorisant l'amélioration des connaissances en matière de gestion migratoire et le transfert des bonnes pratiques et, ce au niveau de certains pays africains tel que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali.

### *c) Promouvoir la coopération scientifique et technique*

Le Maroc est un pays très actif en matière de coopération scientifique et technique. Un nombre très important d'étudiant étrangers poursuivent leurs cursus d'enseignement au Maroc, provenant des pays de l'Afrique sub-saharienne.

Suite aux efforts déployés par les partenaires concernés, notamment le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'AMCI, le quota de 5% réservé aux étudiants étrangers en première année dans les établissements universitaires publics à accès régulé a pu être atteint cette année. De même, le traitement des dossiers de candidature pour l'inscription des étudiants étrangers résidant au Maroc se fait dans les mêmes conditions et critères de sélection appliqués aux marocains. De même, la capacité d'accueil aux cycles supérieurs de formation (Master, doctorat et études en médecine) a été élargie en faveur des étudiants étrangers.

Au titre de l'année universitaire 2017- 2018, 20.410 étudiants étrangers ont poursuivi leurs études supérieures au Maroc. Parmi ces étudiants, 8225 ont bénéficié d'une bourse de l'Etat marocain et 1614 étudiant ont été hébergés dans les différentes cités universitaires du Royaume.

En termes de prise en charge des étudiants étrangers auprès des services médicaux et dentaires, 7290 prestations ont été enregistrés à la date du mois d'octobre 2018.

## **2. Recommandations spécifiques 2018-2019**

Vu l'importance croissante du volet de la coopération Sud-Sud et afin d'accompagner la dynamique d'ouverture sur l'Afrique, il est nécessaire de :

- Impliquer davantage les institutions nationales liées directement à ces questions.
- Renforcer l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux universités marocaines.
- Améliorer la gouvernance et la complémentarité entre les actions et programmes de l'ensemble des intervenants internationaux (agences des nations unies et partenaires techniques et financiers).
- Renforcer le rôle joué par les réseaux des associations des migrants au Maroc et étudier les possibilités de leur intervention pour la mise en place des projets de co-développement dans les pays d'origine.

## Programme 10 : cadre réglementaire et conventionnel

Le programme «cadre réglementaire et conventionnel» vise l'harmonisation du cadre réglementaire national et conventionnel avec les engagements internationaux du Royaume.

Les questions migratoires sont principalement régies, au niveau national, par la loi 02-03 de 2003, qui prévoit les modalités d'entrée et de séjour des étrangers au Maroc. Néanmoins avec la mise en place de la SNIA et afin d'assurer la conformité du cadre réglementaire national avec les engagements internationaux du Maroc et la constitution de 2011, il est prévu :

- La mise à niveau du cadre réglementaire national (OSP 23), notamment à travers l'adoption de nouvelles lois sur l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains (Actions 10.4, 10.5, 10.6), l'amendement du Code du travail (Action 10.8), l'amendement du Code électoral (10.9) et du Dahir relatif au droit d'association (Action 10.10), et la conduite d'une réflexion sur le droit de la nationalité (Action 10.11).
- La reconnaissance du statut d'apatridie (OSP 20 et Action 10.1).
- L'alignement du cadre conventionnel national avec les standards internationaux relatifs aux droits des travailleurs immigrés (OSP 21), notamment par la poursuite de la réflexion sur la signature et la ratification des conventions n°143 et n°118 de l'OIT (Action 10.2).
- La signature de conventions de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés (Action 10.3), afin de favoriser la mobilité et le retour volontaire des immigrés (OSP 22).

Ces objectifs sont répartis sur 11 actions

### 1. Activités et résultats 2017-2018

Les progrès réalisés en matière de mise à niveau réglementaires ont été consolidés au cours de l'année 2017-2018.

Pour rappel, en août 2016, le Maroc a adopté la loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains qui a été publiée dans le bulletin

officiel, le 15 décembre 2016. Cette loi introduit pour la première fois dans le droit marocain, la définition de ce phénomène en accord avec le Protocole international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants tel que ratifié par le Maroc en 2011. La loi 14-27 prévoit quatre types de dispositions :

- Des dispositions relatives aux sanctions pénales, détaillant les infractions et les peines correspondantes, ainsi que les circonstances aggravantes et atténuantes ;
- Des amendements au Code de procédure pénale priorisant l'identification de la victime et permettant aux autorités judiciaires de prononcer les ordonnances indiquées en cas de traite.
- Des dispositions prévoyant l'assistance des services publics pour la protection, les soins médicaux, l'assistance psychologique et sociale pour les victimes de traite, ainsi que la gratuité de l'assistance judiciaire.
- La création d'une commission nationale, sous l'autorité du Chef du Gouvernement, chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

Dans le même sens, le décret n° 2.17.40 relatif le décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains a été adopté par le Conseil du gouvernement le 21 juin 2018, et publié au bulletin officiel, le 19 juillet 2018.

Par ailleurs, le Ministère de la Justice avait procédé à la publication de la circulaire n°10/3 en date du 06 février 2017 destinée aux procureurs Généraux auprès des cours d'appel et aux procureurs du Roi auprès des tribunaux de 1<sup>ère</sup> Instance, qui porte sur la mise en œuvre des dispositions de la loi 27-14 relative à la traite des êtres humains.

Également, le Ministère Public a publié une circulaire sur la protection des victimes de la traite des êtres humains en date du 3 juin 2018, destinée aux procureurs généraux auprès de la cour d'appel et aux procureurs du Roi auprès des tribunaux de première instance sur la mise en œuvre de la loi n° 27-14 relative à la traite des êtres humains, et plus précisément le volet relatif à la prise en charge des victimes, leur protection et l'apport de l'assistance qui leur est nécessaire.

Aussi, un programme de coopération avec l'ONU-FEMME a été mis en place pour soutenir le Ministère Public dans son initiative, visant à protéger les droits des victimes de la traite via l'amélioration de l'accès des victimes aux services judiciaires, le développement des mécanismes de coordination et de suivi, ainsi que le renforcement des capacités en matière d'identification et de référencement des victimes de la traite des êtres humains.

Par ailleurs, un réseau des juges du Ministère Public en charge des dossiers de la traite des êtres humains a été constitué dans l'ensemble des cours d'appel du Royaume. Également, des sessions de formation au profit des juges du Parquet chargés des questions de la traite des êtres humains, en plus des acteurs sociaux ont été organisées dans l'ensemble des tribunaux du Royaume.

En ce qui concerne le projet de loi n°66-17 relatif au droit d'asile et aux conditions de son octroi et suite aux différentes réunions avec les acteurs concernés, une version actualisée de ce projet de loi a été finalisée en vue d'entamer le processus d'adoption législatif.

Pour ce qui du projet de loi n°72-17 relatif à la migration , une relecture du texte de loi sur la migration par le Secrétariat Général du Gouvernement et des commentaires ont été transmis au MDCMREAM en juin 2018. Toutefois, le processus de finalisation a été amorcé, le 25 septembre 2018 et plusieurs réunions de concertation ont été programmées pour élaborer la version finale de ce projet de loi en vue d'entamer le processus d'adoption législatif.

Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise à niveau du cadre réglementaire national et conventionnel, notamment à travers l'adoption de: la loi sur la traite et le texte d'application y afférent ainsi que l'élaboration des projets de loi relatif à la migration et l'asile; et la loi portant autorisation de la ratification de la Convention de l'OIT n° 143. Cependant peu de progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la signature et la ratification de la convention relative au statut d'apatridie (OSP20) ou les conventions de sécurité sociale avec les pays d'immigration (OSP 22).

La mise à niveau du cadre réglementaire est un processus complexe et long, en vertu de la nature des questions abordées et des acteurs impliqués, mais aussi du fait de l'impact que peuvent avoir de nouvelles lois sur d'autres textes législatifs et réglementaires, qui doivent, à leur tour, être amendés. Cela concerne particulièrement l'amendement du code du travail, du Dahir sur le droit des associations ou de la loi sur la nationalité.

## **2. Recommandations spécifiques 2018-2019**

- L'opérationnalité de la Commission nationale de coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains » conformément à l'article 6 et 7 de la loi sur la traite des êtres humains.
- L'adoption du projet de loi sur l'asile.
- La préparation d'un projet de texte réglementaire concernant le Bureau Marocain des Réfugiés et des Apatrides conformément à l'article 35 du projet de loi sur l'asile et les conditions de son octroi.
- La finalisation du projet de loi sur la migration.
- L'appui aux initiatives d'assistance aux victimes et de prévention contre la traite des personnes.
- Le renforcement des capacités des assistants sociaux pour une meilleure protection des victimes de la traite des être humains.

## Programme 11 : Gouvernance et communication

Ce programme vise à mettre en place un dispositif institutionnel qui réunit l'ensemble des acteurs dans le domaine de la migration et de la lutte contre la traite des êtres humains autour de structures et d'instances dédiées. Il prévoit aussi des actions de renforcement des capacités des différents acteurs et des actions de communication. Les objectifs spécifiques sont comme suit :

- Mettre en place un dispositif de coordination de la SNIA dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée. (OSP 24).
- Développer la veille sur les questions migratoires (OSP 25).
- Renforcer la capacité des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (OSP 26).
- Informer, sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile (OSP 27).

Le dispositif de gouvernance de la SNIA s'appuie sur une approche participative de concertation, de coordination et de mise en œuvre. Ainsi les partenaires institutionnels aux niveaux national, régional et local, les associations de la société civile, le monde académique, le secteur privé et les partenaires internationaux sont invités à participer, à travers leur expertise, leurs compétences et leur présence et expériences sur le terrain, à la réflexion, planification, mise en œuvre et au suivi des actions de la SNIA. Le MDCMREAM est en charge de l'animation et de la coordination de cette concertation. Ainsi, il assure le Secrétariat du Comité Interministériel chargé des Affaires des MRE et des Affaires de la Migration. Le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNIA revient au comité de pilotage qui se réunit tous les trois mois.

## 1. Activités et résultats 2017-2018

*a) Mettre en place un dispositif de coordination de la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée*

### **Coordination au niveau national**

La mise en oeuvre opérationnelle de la SNIA est assurée par les comités programmes de la SNIA, constitués à cet effet.

Afin de permettre une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels et les partenaires internationaux, ces derniers ont été impliqués dans les comités programmes de la SNIA.

En termes de réalisations, depuis septembre 2017 jusqu'au mois d'août 2018, une réunion du Comité Interministériel a été organisé sous la présidence du chef de gouvernement, quatre Comités de Pilotage ont été tenus, et au moins trente-trois réunions ont été réalisées par les Comités de Programmes de la SNIA.

### **Coordination au niveau territorial**

Les objectifs assignés à la SNIA ne peuvent être atteints que si cette dernière est déclinée au niveau local, répondant aux besoins réels et spécifiques des populations migrantes et ce, à travers le déploiement d'outils de gouvernance permettant une meilleure collaboration et synergie entre les différents acteurs concernés par la question de la migration.

Dans ce sens, plusieurs initiatives ont été menées, notamment :

- la signature de deux conventions Cadre respectivement avec le Conseil de la région de l'Oriental et celui de Béni Mellal-Khénifra.
- La mise en oeuvre avec l'appui de la coopération allemande (GIZ) de deux projets complémentaires, à savoir les projets RECOMIG et RECOSA qui visent respectivement le renforcement de capacités de 10 communes partenaires et la mise en place de projets pilotes d'intégration aux niveaux régional et local.



- la formulation d'un projet visant l'intégration des politiques migratoires dans le développement local au niveau de trois régions: Souss-Massa, Béni-mellal et l'Oriental et ce, dans le cadre du Fond Fiduciaire d'Urgence de l'UE. A cet effet, un atelier de réflexion a été organisé, le 20 juin 2018 à Rabat.
- la mise œuvre du programme Indimaj Oriental avec l'appui de l'OIM visant à contribuer à assurer une meilleure prise en compte de la migration dans la planification stratégique du développement durable et inclusif de la région de l'Oriental. Actuellement, une deuxième phase du projet Indimaj est lancée en impliquant, en plus de la région de l'Oriental, les régions de Tanger, Tétouan, Al Hoceima et de Sous-Massa.

### *Le soutien aux initiatives portées par la société civile*

Le soutien aux initiatives portées par les associations œuvrant dans le domaine migratoire vise à adopter une approche participative avec les acteurs associatifs pour contribuer à l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société marocaine et à renforcer leurs capacités. Dans cet esprit, différents types d'initiatives ont été menées.

Durant la période 2017-2018, le MDCMREAM a soutenu plus de 100 projets menés par les associations travaillant dans le domaine de l'immigration et l'asile. Ces projets ont concerné l'assistance sociale et humanitaire, l'accès des migrants au système de l'éducation non formelle le soutien scolaire, l'enseignement préscolaire, l'enseignement des langues et cultures marocaines ainsi que la participation des migrants aux colonies de vacances.

De son côté, le HCR a procédé à la formation des membres du Groupe de Travail de Protection (GTP) comprenant des associations locales au niveau des villes d'Oujda, Tanger et Casablanca) travaillant dans le domaine de l'immigration et l'asile et ce, pour l'élaboration de plan d'actions visant à identifier et accompagner les réfugiés ou demandeurs d'asile victimes de violence. 200 personnes ont été formés en 2018 contre 165 en 2017.

Plusieurs autres initiatives en matière de renforcement de capacités des associations de la Société civile ont eu lieu durant l'année 2018.

Intitulé de la formation	Organisateur(s)	Lieu	Période
Formation en techniques de recherche d'emploi pour femmes migrantes en situation régulière.	AECID	Tanger	3 <sup>ème</sup> trimestre 2018
Organisation de formations d'orientation pré-départ de Life Skills (développement personnel) au Maroc pour les bénéficiaires du programme AVRR.	OIM	Rabat, Oujda et Casablanca	
Organisation des sessions d'informations et de sensibilisation sur le programme de l'AVRR et l'assistance au pré départ pour les organisations travaillant avec des migrants vulnérables	OIM	Rabat, Oujda et Casablanca	1er semestre 2018
Ateliers de formation sur l'apatridie et sensibilisation aux risques et défis en matière d'apatridie et d'enregistrement de naissance et réflexion aux solutions envisageables	HCR	Rabat	Courant 2018
Formation des membres du groupe de travail de protection pour la mise en place d'un plan d'action conjoint sur l'identification et l'accompagnement des victimes de violences et de traite	HCR	Rabat-Oujda-Tanger-Casablanca	1er semestre 2018
Formation des organisations de la société civile sur: identification, protection et assistance des groupes vulnérables parmi les migrants	OIM	Rabat - Oujda	sur l'année 2018
Renforcement des capacités des initiatives associatives pour améliorer la prise en charges des réfugiés	HCR	Rabat-Oujda-Tanger-Casablanca	sur l'année 2018
Promotion des Services Psychosociaux et d'Assistance aux Migrants au Maroc	OIM	National	Février 2018

## *b) Développer la veille sur les questions migratoires*

### *Réalisation d'études analytiques et prospectives sur la migration au Maroc*

La collecte de données fiables est un élément fondamental pour la mise en œuvre de la SNIA. En effet, les seules données administratives relativement complètes sur les migrants reviennent au Ministère de l'Intérieur sur la base du processus de régularisation exceptionnelle de 2014 et 2016. Par ailleurs, celles recueillies par les Ministères et institutions au sujet des migrants ne sont pas croisées ni analysées de façon conjointe.

Dans ce sens dans le cadre du programme d'appui aux politiques migratoires, il est prévu la mise en place d'un Observatoire National de la Migration qui permettrait de valoriser l'information disponible et notamment des enquêtes qui pourraient utilement être produite par le Haut Commissariat au Plan.

### *Développement de programmes de formation et de recherche sur les questions migratoires dans les universités*

Des efforts pour la mise en place des partenariats sont entrepris de manière continue pour développer des conventions avec les centres de recherche universitaires, afin de mener des études dans le domaine migratoire.

Par ailleurs, l'un des programmes phare à mentionner est le Programme Ibn Khaldoune. Ce dernier a été lancé dans le cadre de la vision 2015-2030 du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique et de la stratégie du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Mis en œuvre à travers le Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNRST), ce programme comporte un appel à projets dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS) dont l'un des volets celui de « l'immigration et l'intégration dans la société marocaine ». Il vise à :

- Favoriser le développement d'une recherche d'excellence en vue d'une meilleure connaissance de la société marocaine et son évolution sur les plans culturel, social et économique ;

- ▶ Soutenir des projets collaboratifs entre les institutions universitaires et les acteurs socio-économiques ;
- ▶ Mettre en réseau les structures de recherche, inciter les chercheurs collaborer entre eux au niveau national et international et impliquer les compétences marocaines résidant à l'étranger.

### *c) Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et traite de êtres humains*

Durant la période 2017-2018 , plusieurs formation ont été programmées pour renforcer les capacités des acteurs concernés par la gestion de la migration et l'intégration locale. Un programme de formation aux questions de lutte contre la traite et l'exploitation au travail au profit des inspecteurs de travail relevant des Directions Régionales et Provinciales du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, a été mis en place avec l'appui de l'OIM. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- ▶ Renforcer les capacités d'intervention des inspecteurs du travail du MTIP dans la prévention et l'assistance aux victimes de la traite et de l'exploitation au travail.
- ▶ Doter les inspecteurs du travail d'outils spécifiques en matière d'identification des cas de traite des personnes et qui seront consolidés dans un guide.

La GIZ a par ailleurs, mis en place un exercice de simulation sur la thématique de l'intégration au niveau local, qui a connu la participation de 79 bénéficiaires entre septembre 2017 et mars 2018.

Aussi, dans le cadre de la convention tripartite (MDCMREAM, ENSA et GIZ) signée en 2017, un programme de formation de formateur est en cours d'élaboration de manière conjointe. L'objectif étant d'outiller les formateurs de l'ENSA avec des modules de formation sur la migration adaptée aux besoins des acteurs institutionnels au Maroc.

Le tableau mentionné ci-dessous présente les principales actions de renforcement de capacités des acteurs concernés menées durant la période septembre 2017-septembre 2018.

Intitulé de l'activité	Organisateur(s)	Lieu	Période
Atelier de renforcement des capacités des assistants sociaux de l'Entraide Nationale.	HCR/Entraide Nationale / FOO/AMAPPE / AMPF/CNDH / OMDH	Rabat-Tanger-Oujda-Fès-Marrakech-Agadir-Casablanca	1er semestre 2018
Organisation de trois séances de sensibilisation multisectorielles sur les pratiques de travail équitable avec une composante sur l'égalité des sexes impliquant un nombre équilibré de représentants des gouvernements, d'employeurs, d'associations professionnelles et de membres des syndicats	OIM	Rabat	De septembre à novembre 2018
Organisation de sessions de formation aux questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains au profit des Officiers de la Gendarmerie Royale à l'EROG, autorités locales, étudiants, journalistes, société civile, avocats, magistrats et services de sécurité	HCR	National	Tout le long de l'année 2018
Atelier de formation aux questions d'immigration d'asile et de lutte contre la traite au profit des administrations concernées	GIZ	Rabat, Casablanca, Fès, Agadir, Marrakech, Oujda, Meknès	Mai, juin et juillet 2018
Atelier de l'identification, la protection et l'assistance aux migrants vulnérables parmi les victimes de la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants pour le personnel du Ministère de la Santé	OIM	Rabat, Tanger	De janvier à Septembre 2018
Ateliers de formation sur la traite des êtres humains, notamment des femmes et des enfants, au profit des assistantes sociales du Ministère de la Justice	ONU Femme, Ministère de la Justice	Marrakech	Mai 2018 et septembre 2018

Session de la traite des êtres humains au profit des autorités Marocains	HCR	Rabat, Oujda	Courant 2018
Organisation de sessions de formation des éléments des services de sécurité aux questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains.	HCR, CNDH	Rabat	Tout le long de l'année 2018
Atelier de formation et sensibilisation pour les responsables des centres de formations féminines des régions de Tanger, Oujda.	HCR, FOO, GIZ	Tanger, Oujda	Aout 2018
Atelier de formation et sensibilisation pour les éducateurs des centres de protection de l'enfance de Casablanca.	HCR, FOO, GIZ	Casablanca	Aout 2018
Programme de renforcement des capacités en matière de protection des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.	HCR	Rabat, Kénitra, Casablanca, Fès, Meknès, Marrakech, Tadla, Oujda, Tanger, Tétouan.	1er semestre 2018
Atelier d'échange au profit des journalistes des régions de l'Oriental et du Nord	HCR et OMDH	Tanger	26-27 septembre 2018

### *d) Informer et sensibiliser aux questions de l'immigration et de l'asile*

#### **Information et sensibilisation**

La sensibilisation des différents acteurs œuvrant dans le domaine migratoire et du public revêt une importance particulière dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. De ce fait, des efforts ont été déployés et plusieurs réalisations ont été menées dans ce sens, notamment:

#### ► **3<sup>ème</sup> édition de la semaine des migrants au Maroc**

Organisée par le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration en partenariat avec la société civile et avec le concours de différents partenaires nationaux et internationaux,

La 3<sup>ème</sup> édition de la semaine des migrants au Maroc s'est tenue du 12 au 20 décembre 2017 dans différentes villes du Royaume (Rabat, Casablanca, Salé, Oujda, Lâayoune, Marrakech, Tétouan, Fès). Elle a consisté en l'organisation de diverses activités éducatives, culturelles, économiques, scientifiques, sportives, sociales et humanitaires, auxquelles ont pris part des migrants, les institutions publiques, les organismes internationaux et les associations de la société civile.

► **3<sup>ème</sup> édition de la semaine du Réfugié**

A l'occasion de la Journée Mondiale du Réfugié, célébrée le 20 juin de chaque année, le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Maroc (HCR) ont organisé avec l'appui de la Coopération allemande (GIZ), du 18 au 23 juin 2018, une série d'activités culturelles, économiques, sociales et sportives en partenariat avec la société civile dans les différentes villes du Royaume. Elle a concerné entre autres :

- la remise des trophées aux meilleurs micro-projets réalisés par des réfugiés au Maroc dans le cadre du Programme d'insertion socio-économique des réfugiés mené par le HCR en partenariat avec l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise;
- l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du concours artistique « Refugees Got Talent » Rabat ;
- la remise des prix journalistiques au profit des étudiants de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication ayant produit un article écrit ou un reportage portant sur les réfugiés au Maroc

Par ailleurs, d'autres actions de sensibilisation ont eu lieu en 2018 et qui sont présentées dans le tableau suivant.

Intitulé de l'événement	Organisateur(s)	Lieu
Caravane de sensibilisation à la migration et aux différentes formes de discriminations dans les collèges et les centres de vacances.	GIZ	Béni Mellal, Casablanca, Fès, Marrakech, Nador, Oujda, Rabat, Salé, Tanger, Tiznit
11 <sup>ème</sup> édition du Festival Rabat Africa «Nuits Culturelles Africaines». (13 au 18 octobre 2018)	UNHCR, FOO	Rabat
Cafés interculturels sur l'importance des valeurs du vivre ensemble et la promotion de l'interculturalité.	GIZ, FOO	Rabat
2ème rencontre de concertation avec les universitaires, chercheurs et experts en migration (17 janvier 2018)	MDCMREAM	Rabat

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'Appui aux Politiques Migratoires du Royaume du Maroc, mené avec le soutien de l'UE, le MDCMREAM a élaboré un plan de communication dont les objectifs se résument comme suit :

- Communiquer sur la SNIA en général et les résultats du Programme d'appui et sur la SNIA en particulier.
- Développer l'échange d'information entre les acteurs de la SNIA et les bénéficiaires du programme d'appui.
- Affirmer le leadership institutionnel du Ministère en matière de migration et d'asile
- Valoriser les engagements pris publiquement.

Les principaux groupes cibles/publics destinataires sont : les partenaires de la SNIA et bénéficiaires du Programme d'appui, les organisations de la Société Civile, les partenaires internationaux, les migrants et le grand public.



► **2. Principaux guides élaborés:**

Intitulé de la publication	Cadre de parution (projet, journée d'étude,...)	Spécificités
Guide d'assistance spécifique ajusté à l'âge afin de faciliter le retour volontaire et la réintégration des migrants ENAS au Maroc vers leur pays d'origine	Programme de l'OIM d'assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc (ENAS)	3000 exemplaires publiés et 2500 exemplaires en réimpression
Guide « Préparation au retour ».	OIM : Promotion des Services Psychosociaux et d'Assistance aux Migrants au Maroc	3000 exemplaires distribués. 2500 exemplaires supplémentaires en réimpression
Manuel pratique pour recruter un salarié étranger au Maroc	OIM : Engagement du secteur privé dans la réduction des inégalités entre les migrant-e-s et les communautés d'accueil au Maroc	2000 exemplaires distribués
Guide de standards de bonnes pratiques d'accueil et de protection des femmes et enfants victimes de traite	ONU femme : Accès aux services judiciaires pour les femmes et enfants victimes de traite au Maroc	Prévu pour le 2 <sup>ème</sup> semestre 2018
Guide pour l'intégration de la diversité culturelle dans les pratiques des entreprises.	OIM : Engagement du secteur privé dans la réduction des inégalités entre les migrant-e-s et les communautés d'accueil au Maroc	2000 exemplaires distribués
Brochures d'information au profit des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile	HCR, GIZ, MDCMREAM : Projet asile	En cours d'élaboration

## 2. Recommandations spécifiques 2018-2019

- Elaborer un plan d'action triennal de la SNIA comportant des indicateurs et des budgets par programme.
- Renforcer la dynamique de territorialisation de la SNIA, à travers le développement de partenariats avec les régions dans le domaine de la migration.
- Renforcer la communication interne entre les différents comités programmes afin de continuer à renforcer davantage les synergies.

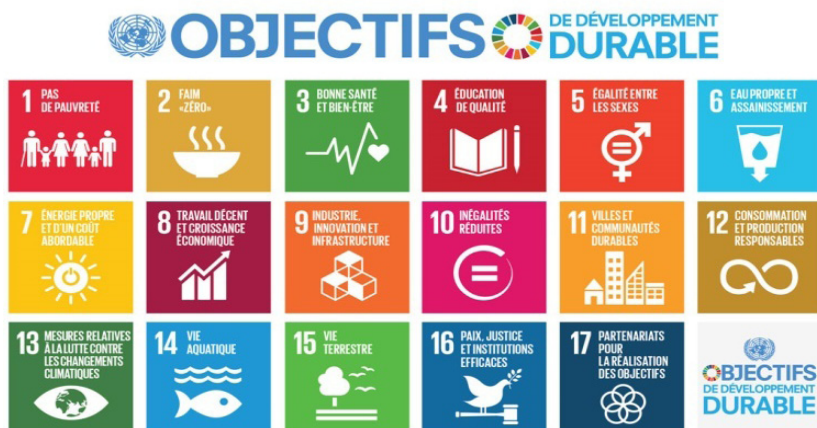
## 3. Le rôle du Maroc sur le Plan international en matière de migration

### a) L'Agenda 2030 pour le développement durable : le Maroc, les ODD et la migration

Depuis l'année 2015, la communauté internationale a adopté un nouveau cadre de développement durable fixant des objectifs à atteindre pour l'ensemble des pays - pays industrialisés et pays en développement - visant l'amélioration de la vie des populations partout dans le monde, promouvoir la prospérité et le bien-être pour tous.

Ce nouvel agenda pour le développement durable contient 17 objectifs et les 169 cibles visent à éradiquer la faim et l'extrême pauvreté, réduire les inégalités à l'intérieur des Etats et entre les Etats, parvenir à l'égalité, améliorer la gestion de l'eau et des énergies, et prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique.

Le fait marquant de ce nouvel agenda, est que l'adoption des objectifs du développement durable marque l'inclusion, pour la première fois, de la migration dans un programme mondial de développement. En effet, les objectifs du développement durable reconnaissent le lien entre migration et développement et la contribution des personnes migrantes au développement. Ils mettent en valeur les besoins spécifiques des réfugiées et migrants et marquent un engagement ferme dans la lutte contre le trafic des êtres humains.



Les 17 Objectifs de l'Agenda 2030, joueront un rôle prépondérant dans la politique de développement du Maroc au cours des 15 années à venir. Les nouveaux Objectifs de Développement Durable, concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Le Royaume du Maroc s'était porté volontaire pour présenter à l'occasion de la session du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable (FPHN) un état des lieux sur l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ses stratégies et programmes de développement. Cet acte volontaire s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Royaume dans le processus de mise en œuvre des ODD, depuis les consultations nationales qu'il avait lancées en mars 2013.

À travers les ODD, le Maroc reconnaît la migration comme facteur et partie intégrante d'un développement durable.

c) Le Maroc dans le cadre du « Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) » et le « Pacte Mondial »

► *Le Maroc et le « Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) »*



En septembre 2006, le Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations Internationales et le Développement s’est tenu dans le cadre de l’Assemblée Générale des Nations Unies. Plus de 140 Etats Membres se sont réunis pour discuter de l’interaction mutuelle bénéfique de la migration et du développement, et de la manière avec laquelle le développement peut contribuer à une meilleure gestion de la migration, et comment la migration peut contribuer au développement.

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) est une initiative des États Membres de l’ONU afin de traiter les interconnexions entre migration et développement de manière pratique et orienté vers l’action. C’est un processus volontaire, intergouvernemental, non-contraignant et de consultation informelle, ouvert à tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies.

Le 19 septembre 2016, les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York pour le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants afin de trouver des solutions communes pour gérer les déplacements massifs de migrants et de réfugiés. Leurs engagements ont été inscrit dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

S’agissant des réponses spécifiques aux migrants, les États membres ont fermement ancré leurs engagements dans les obligations juridiques internationales existantes, notamment protéger la sécurité, la dignité ainsi que les droits de l’homme, et les libertés fondamentales de tous

les migrants. La Déclaration comprend également un engagement « à renforcer les structures de gouvernance des migrations à l'échelle mondiale ».

La Déclaration de New York a détaillé, parmi les points importants, celui de lancer un processus de négociations intergouvernementales de deux ans devant conduire à l'adoption d'un Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La Déclaration indique que ce Pacte mondial constituerait un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les États membres concernant les migrations internationales.

Par ailleurs, la Déclaration note la contribution précieuse du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) en faveur de la collaboration et du dialogue au niveau mondial et mandate le Forum, pour contribuer aux négociations intergouvernementales sur le pacte mondial, sous la coordination du Représentant spécial du Secrétaire général.

A cet égard, l'Assemblée Générale de Nations Unies tiendra le 10 et 11 décembre de 2018 à Marrakech, une Conférence Intergouvernementale sur les migrations internationales pour adopter le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Par ailleurs, le Maroc et l'Allemagne ont été désignés comme les premiers pays à assurer ensemble, la présidence du Forum International sur la Migration et le Développement en 2017 et 2018.

A cet effet, le Maroc et l'Allemagne co-président le Forum International sur la Migration et le Développement (Global Forum on Migration and Development – GFMD) depuis le 1er janvier 2017. Dans ce sens, le Maroc abritera du 5 au 7 décembre 2018 à Marrakech la 11<sup>ème</sup> édition du Forum mondial sur la Migration et le Développement .

Au cours de la période 2017-2018 plusieurs réunions thématiques, tables ronds et ateliers de travail dans le cadre du Forum mondial sur la migration et Développement « migration et le développement » ont eu lieu au niveau international.

- Le 18 et 19 avril 2018, à Skhirat, le Maroc a accueilli un séminaire international sur la migration, avec pour thème « La migration au service du développement : feuille de route pour atteindre les objectifs du développement durable »



Des représentants de plus de 50 pays issus des cinq continents ont participé à cette rencontre internationale ainsi que des délégués d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et des chercheurs.

Les thématiques ont porté sur l'accès aux services de base, la protection sociale, la santé et l'éducation, le climat et les ressources naturelles, l'emploi et les compétences, les villes et l'urbanisme, le rôle de la femme, la citoyenneté et l'identité.

Par ailleurs, le 21-22 juin 2018, à Agadir, Maroc, un atelier thématique concernant « Les enfants et les jeunes migrants : mise en œuvre de solutions durables » a été organisé avec l'appui de l'UNICEF.



Cet atelier avait pour objectif d'identifier les enjeux prioritaires pour les enfants et les jeunes en mouvement, tels que les lacunes de protection, l'inclusion sociale et l'accès aux services et aux marchés du travail. L'événement a servi également de plate-forme pour échanger des exemples de solutions - politiques et pratiques migratoires efficaces pouvant guider les parties prenantes régionales, nationales et locales dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur la migration avec et pour les enfants et les jeunes.

▶ *Le Maroc et le « Pacte Mondial pour les migrations »*

**Pacte mondial**  
pour les **migrations**



**NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL**

Comme soulevé précédemment, c'est dans le cadre de la Déclaration de New-York pour les migrants et les réfugiés, adoptée le 19 septembre 2016 que l'Assemblée générale de l'ONU, a décidé d'élaborer un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il s'agit du premier accord négocié entre les Etats sur les migrations internationales, sous la conduite de l'ONU. Sa spécificité est de traiter tous les aspects des migrations internationales, moyennant une approche globale et exhaustive. Le Pacte devra en quelque sorte définir le cadre des réponses à apporter et les actions à entreprendre en matière de migration.

Le Pacte mondial offre une opportunité d'améliorer la gouvernance en matière de migrations et de faire face aux défis qui sont associés aux migrations d'aujourd'hui, et renforcer la contribution des migrants et des migrations dans le développement durable.

L'Assemblée Générale des Nations-Unies s'est mise d'accord, le 13 juillet 2018, à New York, sur le texte final du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en vue de son adoption formelle les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech.

Les négociations ont duré 18 mois entre 192 pays négociateurs y compris le Maroc. Pour rappel, en vue de préparer sa contribution au Pacte Mondial, le Maroc a décidé, avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), de mener une série de consultations nationales avec les différents acteurs de la migration, du 26 au 29 septembre 2017.



L'objectif était de recueillir leurs recommandations en vue de garantir que la contribution du Maroc au Pacte Mondial sur les Migrations inclut les préoccupations des parties prenantes et intègre les différentes facettes du profil migratoire marocain.

Par ailleurs, un atelier de réflexion sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au Maroc a eu lieu à Rabat, le 16 Novembre 2018. La tenue de cet atelier de réflexion s'inscrit dans le cadre du programme conjoint OIM-PNUD « Intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement » (Migration Mainstreaming), mis en œuvre en partenariat avec le Ministère délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration.

Cet évènement a été une opportunité pour présenter les objectifs et le contenu du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières mais aussi de mener des discussions autour de la contribution du Maroc dans la mise en œuvre de ce pacte.

Ont participé à cet atelier des représentants des institutions publiques, des parlementaires, des représentants des associations de la société civile ainsi que des chercheurs et experts dans le domaine de la migration.

## Conclusion et recommandations

Le bilan des réalisations présenté dans ce rapport démontre les efforts consentis de tous les acteurs concernés nationaux et internationaux pour assurer une meilleure intégration et participation des migrants et réfugiés dans la société marocaine.

L'adoption de la loi sur la traite et le texte d'application y afférent ont donné un nouveau souffle aux différentes actions et mesures entreprises par le Maroc dans le cadre de sa nouvelle politique migratoire. Quant aux projets de loi sur l'asile et la migration, une fois adoptés, ils apporteront certainement des progrès à cet édifice largement salué par la communauté internationale.

En termes de gouvernance de la SNIA, l'élargissement des comités programmes aux organisations internationales a eu pour effet de renforcer les synergies et le partage de l'information. Ce qui permettrait par la suite d'effectuer un ciblage efficace en termes de bénéficiaires potentiels et des zones d'intervention lors de la phase de planification de projets. Pour ce qui est de l'analyse des progrès enregistrés et du degré d'intégration, il est important d'améliorer le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions afférentes à la SNIA, à travers le développement d'outils adéquats et le renforcement des capacités des comités programmes en la matière.

La territorialisation de la SNIA est une nécessité pour garantir son opérationnalité et maîtriser son impact sur les bénéficiaires. De ce fait, il est nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation des acteurs territoriaux en matière de gestion migratoire et de favoriser la mise en réseau et la mutualisation des expériences dans ce domaine. Aussi faut-il souligner l'importance de réaliser des monographies sur la

migration dans les principales villes et régions d'accueil des migrants qui pourraient ainsi nourrir la planification et la coordination des interventions et développer par la suite des axes de partenariats pour le déploiement territorial de la SNIA.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile présente la singularité d'avoir associé très en amont les associations de la société civile pour sa conception et la mise en œuvre de ses actions phares, en raison de leur rôle fondamental de liaison entre les acteurs institutionnels et les migrants. De ce fait, il est primordial de les mobiliser davantage et de renforcer leurs capacités dans la gestion des projets ainsi qu'en termes d'approche en matière d'intégration locale.

La collecte des données fiables est un élément fondateur de la SNIA. Les données sur lesquelles s'appuie le MDCMREAM en matière de migration restent partielles. Ce qui rend difficile de fixer des objectifs mesurables, définir les mesures adéquates et d'assurer de manière efficiente le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNIA. De ce fait, l'intégration de la dimension migration au sein des systèmes d'information des départements ministériels et autres acteurs engagés constitue un axe central pour la collecte, l'analyse des données relatives à la situation des migrants et des réfugiés et la mesure des progrès accomplis. Aussi est-il nécessaire d'investir davantage dans la recherche et les études en favorisant le partenariat avec le monde académique afin de permettre d'adapter les politiques publiques au contexte migratoire marocain.

L'ouverture de l'accès des migrants et réfugiés aux services de base: éducation, santé, logement, formation professionnelle, emploi, etc., a constitué un progrès notable dans les réalisations de la SNIA. Néanmoins, des efforts devront être poursuivis en matière d'information, de communication et de mise en place de dispositif d'orientation et de référencement des migrants et des réfugiés vers les structures concernées pour consolider leur droit d'accès à ces services.



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc



الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية  
والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة  
المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères  
et de La Coopération Internationale Chargé des Marocains  
Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration